



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

RAPPORT ANNUEL SERVICE DÉCHETS 2022

ENVIRONNEMENT - COLLECTE - RECYCLAGE -
VALORISATION - TRAITEMENT



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	04	Le recyclage des meubles	20
LA COMPETENCE DECHETS	04	La collecte des textiles	20
LE TERRITOIRE	04	EFFRACTIONS ET RECUPERATIONS	21
LES INSTALLATIONS	05		
EVOLUTION DE LA POPULATION	05	LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	22
LES FAITS MARQUANTS DE 2022	06	L'INSTALLATION DE STOCKAGE	22
Déménagement du service déchets	06	L'exploitation	23
Logements vacants et maisons en travaux	06	Travaux sur le site	23
Couverture en téléphonie mobile	06	Les tarifs	24
		Inspection de la DREAL	25
L'ORGANISATION DES COLLECTES	07	Commission de suivi du site	25
UNE ORGANISATION MULTI FILIERE	07	Qualité de l'air	25
		Traitement des biogaz	26
LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	08	Gestion des eaux	26
LA DOTATION EN BAC OM	08	Management environnemental	27
Dotation des particuliers	08	Convention avec un exploitant agricole	28
L'intégration des fiches de dotation	09	Information et sensibilisation	28
Dotation des professionnels	09	L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES	28
LA PRE COLLECTE	10		
Le remplacement des bacs	10	LE CENTRE DE COMPOSTAGE	29
Renouvellement du marché équipement	10	Remplacement, pannes et entretien	29
LA COLLECTE	11	Les travaux sur le centre de compostage	29
Les points singuliers	11	Analyse et contrôle	29
LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE	12	L'agrément sanitaire	29
Le contrôle de la qualité	12	La valorisation des biodéchets et des déchets verts	30
L'extranet	13	La redistribution du compost	30
Les élagages	13	Apports de végétaux extérieurs à la collecte	30
Evolution des tonnages collectés	13	Broyats de végétaux	30
		Information et sensibilisation au compost	30
LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	14		
LE PARC DES PAV	14	EN RESUME	31
EXPLOITATION DES PAV	14	LES DECHETS COLLECTES PAR HAB.	31
Les débords de l'été	15	LES FLUX COLLECTES PAR HAB.	31
		EVOLUTION DES RESULTATS	32
EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE	15	LE DEVENIR DES EMBALLAGES	33
LES QUANTITES TRAITEES	15	LES TONNAGES COLLECTES EN 2022	34
Le « gros » de magasin	16	LES TONNAGES TRAITES EN 2022	35
LES PERFORMANCES	16	LE PRPGD	36
LA VALORISATION DES RECYCLABLES	16	LES OBJECTIFS DU PLAN	36
LES CARACTERISATIONS	17	L'ISDND	37
Les caractérisations et les refus au centre de tri	17	LA REOM	38
La caractérisation des ordures ménagères	17		
		COMMUNICATION INFORMATION ET SENSIBILISATION	39
LES DECHETTERIES	18	Le numéro vert	40
POPULATION DESSERVIE	18		
La mise en réseau des déchetteries	18	LES RESSOURCES HUMAINES	41
LES TONNAGES	19		
La fréquentation	19		
LES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS	20		
LES FILIERES	20		

L'organigramme au 31/12/2021	41	Les régularisations	45
La formation	42	La DGFIP	45
L'absentéisme	42	LE BUDGET	46
Les accidents du travail	42	Les principales sources de financement	46
Les intérimaires	42	Le fonctionnement	47
		Les investissements	48
LES INDICATEURS FINANCIERS	43	Les prestations complémentaires	49
LA REOM	43	La TGAP	50
Tarif annuel des particuliers	43	Les marchés publics attribués en 2022	50
Evolution de la répartition des foyers	43	Les principales dépenses par prestataire	50
Tarif annuel des professionnels	43	La REP et les éco-organismes	51
Facturation de la redevance	44		
Les demandes de mensualisation	44	CONTACTER LE SERVICE	52
Les annulations	45		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LA COMPETENCE DECHETS

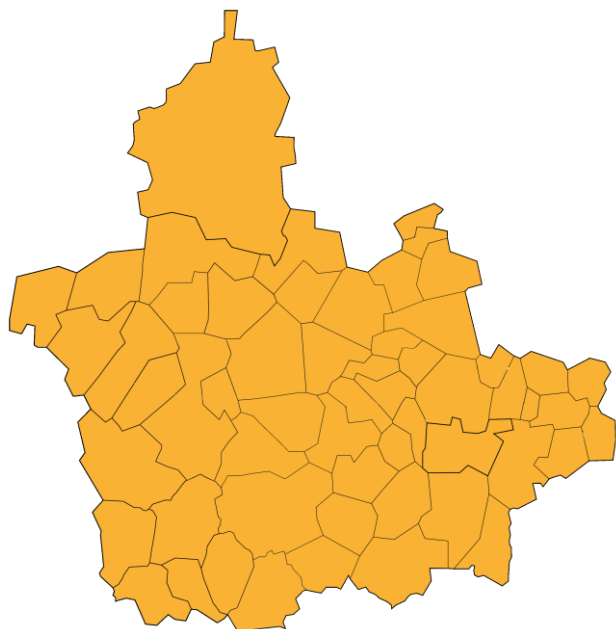


Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.



LE TERRITOIRE



33 941 habitants

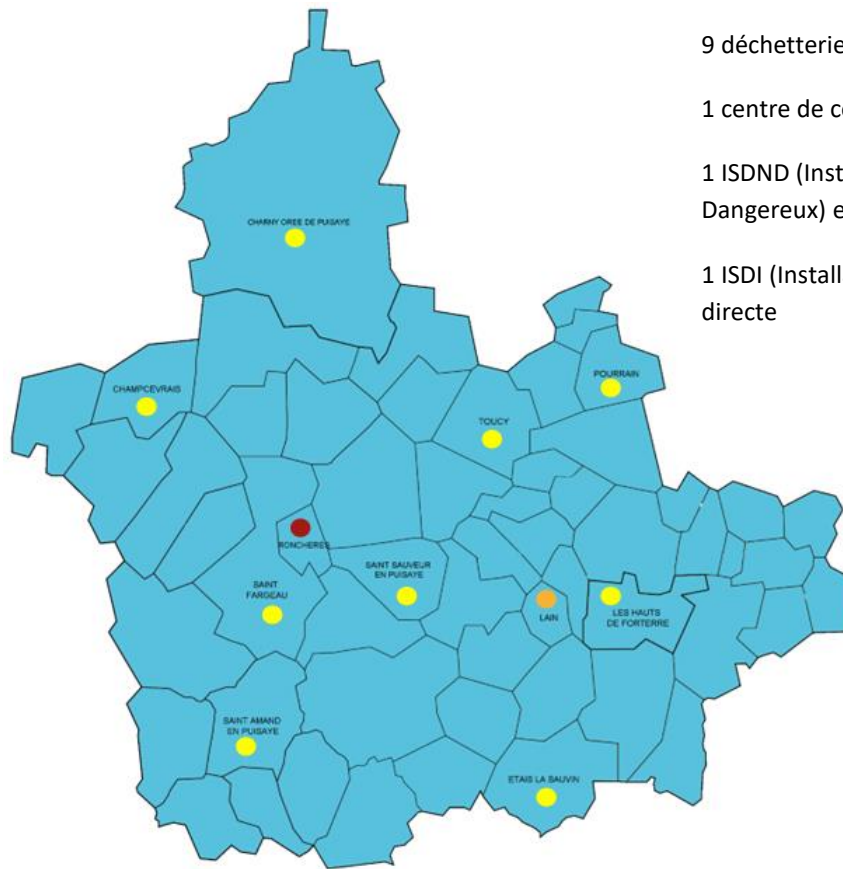
57 communes

1 750 km²

Territoire rural < 20 hab./km²

Habitat vertical faible : 1,59 %

LES INSTALLATIONS



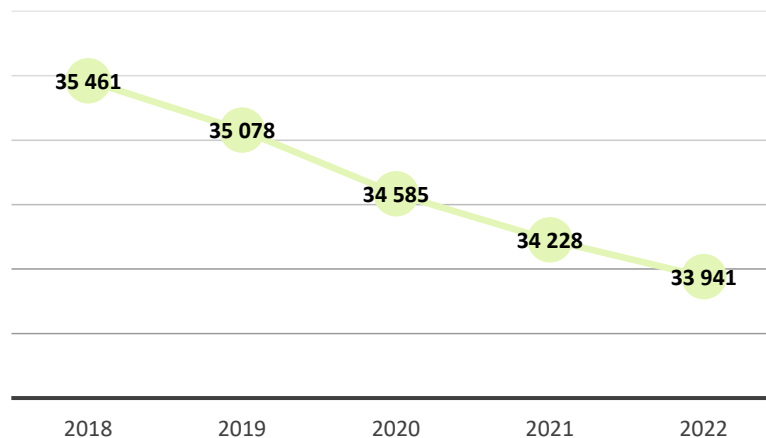
- 9 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe)
- 1 centre de compostage en régie directe
- 1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe
- 1 ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) en régie directe

- Déchetteries
- ISDND et centre de compostage
- ISDI

EVOLUTION DE LA POPULATION

La Communauté de communes subit depuis plusieurs années une baisse du nombre d'habitants sur le territoire.

Population à périmètre constant



LES FAITS MARQUANTS DE 2022

Déménagement du service déchets

En mars 2022, le service de la redevance jusque-là basé à Toucy a rejoint le service déchets à Ronchères.

Le regroupement de la totalité des agents du pôle gestion des déchets en mars 2022, nécessitait de nouveaux bureaux sur le site de Ronchères où se trouvait déjà deux bâtiments non mitoyens.

Les anciens locaux administratifs étaient vétustes et l'un d'eux était placé sur l'emprise d'un prochain casier.

De nouveaux locaux modulaires ont été installés pour regrouper l'ensemble des agents du service dans un bâtiment conforme et opérationnel.

Ces bureaux ont été construits à l'entrée du site en moins de 5 mois. Le déménagement des anciens locaux s'est réalisé au mois de mai.

Création d'une structure modulaire à usage de bureaux administratifs :

- Acquisition du modulaire - Société Préf'Aub : 316 563 € TTC
- Réalisation de la plate-forme - Axan TP (sous-traitant) : 36 000 € TTC
- Installations climatisation réversible - Dalkia froid solutions : 43 000 € TTC
- Electricité - BEI électricité générale (sous-traitant) : 60 030 € TTC
- Parking et épandage Axan TP (sous-traitant) : 53 024 € TTC
- Installation des caméras de sécurité et alarme - Syrphéo 27 529 € TTC



Logements vacants et maisons en travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les logements vacants ne sont plus exonérés. Considérant que ces logements peuvent également produire des déchets, ils se voient appliquer un forfait minimum de redevance pour l'entretien de ces habitations, facturé au propriétaire.

Les logements en travaux ne sont également plus exonérés.

Couverture en téléphonie mobile

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile des territoires, l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Banque des Territoires ont lancé un marché pour doter chaque département de la région d'un outil de mesure de la couverture mobile. Ils ont ainsi fait appel au service déchets afin d'utiliser les camions de collecte pour effectuer des mesures et donner ainsi une cartographie de la couverture en téléphonie mobile du département. L'opération démarrée en 2020, s'est terminée en 2022.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

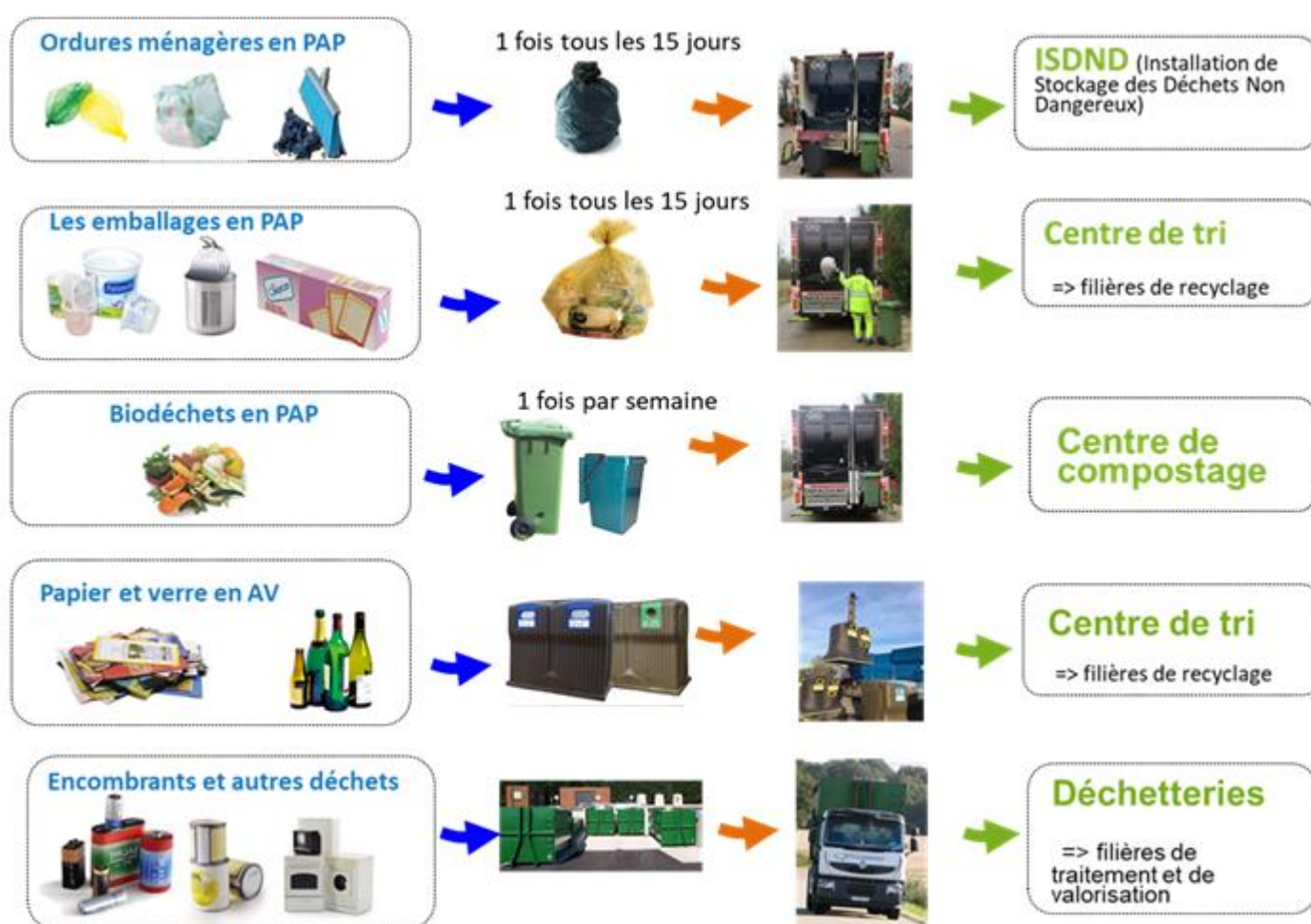
UNE ORGANISATION MULTI FILIERES

Les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux en alternance avec les emballages en porte à porte (PAP).

Les biodéchets sont collectés toutes les semaines en porte à porte.

Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire (AV).

Le dispositif de collecte



LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA DOTATION EN BAC A ORDURES MENAGERES

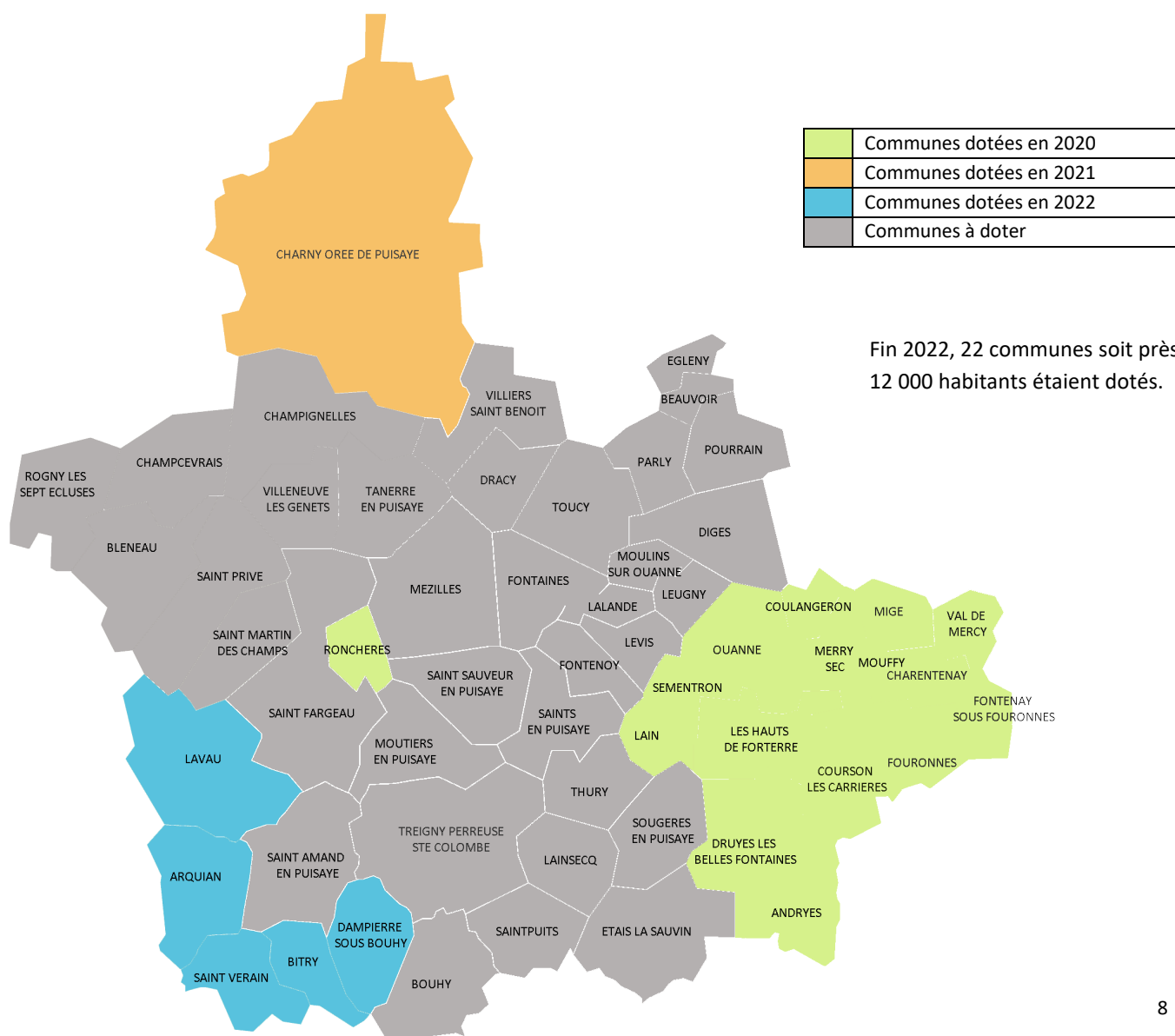
Dotation des particuliers

Suite à la décision de doter en bac à ordures ménagères tous les usagers du territoire, un vaste programme de dotation a été défini en 2019 et a continué en 2022.

Méthodologie :

- rencontre préalable des maires concernés afin de définir les modalités (choix des dates, prêt d'une salle, diffusion de l'information...)
- distribution de flyers informatifs dans chaque boîte aux lettres et campagne d'affichage
- diffusion de l'information par voie de presse et via les réseaux sociaux
- permanence pour distribuer les bacs dans chaque commune un vendredi soir et un samedi matin minimum.

Bilan de la dotation au 31 décembre 2022



Règle de dotation

Une règle de dotation a été définie en fonction de la composition du foyer.



L'intégration des fiches de dotation dans la base de données

Suite aux dotations de 2022, 1 500 fiches de dotation ont été intégrées dans la base de données pour la redevance cette année.

La base de données étant issue de la fusion de 5 bases de données différentes, il faut à chaque fois vérifier 3 fiches par habitant soit plus de 4 500 fiches.

Pour chaque commune, il faut également compter une 50^{aine} de fiches supplémentaires d'usagers à contrôler (personne décédée, ayant déménagé ...).

Les connaissances terrain des communes ont été mises à contribution.

Il faut compter environ une journée de travail pour intégrer 80 fiches soit environ 60 jours de travail qui ont été répartis entre tous les agents du service en plus de leurs missions habituelles et des dotations.

Dotation des professionnels

Depuis 2021, les modalités de la redevance des professionnels ont changé : le forfait en fonction de la catégorie professionnelle a été remplacé par une facturation en fonction des flux et des quantités présentés à la collecte.

Chaque professionnel a été informé de façon individuelle. Ils ont été accompagnés afin de les aider à quantifier leur production et à adapter leurs pratiques. Cette dotation spécifique a continué sur 2022.

Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés, dotation en bacs à ordures ménagères, en bacs à biodéchets ou à emballages si nécessaire.

Dotation en bacs des professionnels

	Bacs ordures ménagères	Bacs emballages	Bacs biodéchets	Bioseaux	Composteurs
Etablissements publics (maison de retraite, collège, crèche...)	26	20	6	3	0
Services communaux (salle des fêtes, cimetière...)	177	95	60	0	3
Professionnels de bouche (restaurant, boucherie, bar...)	32	20	14	2	0
Professionnels du tourisme (camping, gîte, château...)	55	44	18	3	3
Commerces et artisans (coiffeur, fleuriste...)	40	29	12	3	0
Autres (agriculteurs, garages auto, assistantes maternelles...)	149	62	14	1	1
Total	479	270	124	12	7

LA PRE COLLECTE

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, la Communauté de communes met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué par les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

Distribution d'équipements dans les communes en 2022

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 60 litres	213	63
Bioseaux	62	24
Composteurs	66	29
Bacs à ordures ménagères 60 litres	101	21
Bacs à ordures ménagères 120 litres	146	33
Bacs à ordures ménagères 240 litres	53	24
TOTAL	641	194

Le remplacement des bacs

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc.

En effet, la collecte occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est alors assuré par le prestataire de collecte. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

De plus, certains habitants se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entraîner des risques importants pour les équipes de collecte. Après signalement par les équipes, les agents environnement contactent le propriétaire du bac afin que celui-ci soit réparé. Si le bac n'est pas réparable, la Communauté de communes équipe l'utilisateur d'un nouveau bac normé.

Remplacement des bacs en 2022

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bacs à emballages	Couvercles et pièces détachées	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	8	27	14	3	5	57
Bacs vétustes (n° < 22 500)	5					5
TOTAL	13	27	14	3	5	62

Renouvellement du marché équipement

Le marché de fourniture de récipients de collecte pour les flux d'ordures ménagères, d'emballages et de biodéchets ainsi que de sacs transparents pour la collecte des recyclables est arrivé à son terme en mars 2022. Il a donc été renouvelé et a pris effet au 1^{er} octobre 2022 pour une durée ferme de 48 mois jusqu'au 30 septembre 2026.

Il est composé de deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture et livraison de bacs roulants, composteurs et bioseaux pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et des biodéchets. Entreprise retenue : ESE pour la somme de 1 587 050 € TTC sur 4 ans.
- Lot n° 2 : fourniture et livraison de sacs jaunes pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables. Entreprise retenue : PTL pour la somme de 612 269 € TTC sur 4 ans.

Le marché a été passé selon la procédure d'accord cadre à bons de commande.

Ce marché ayant été renouvelé à la hausse, le tarif des équipements a été redéfini pour le prestataire de collecte (en cas de casse par les équipes) et pour les usagers qui souhaitent un nouvel équipement en cas de vol, détérioration ou souhaitant deux équipements différents.

LA COLLECTE



La collecte est organisée en trois flux :

- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets) toutes les semaines
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des déchets assimilés en alternance une semaine sur deux
- la collecte des emballages ménagers en alternance une semaine sur deux.

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartmentées ce qui permet de collecter simultanément deux flux, sans les mélanger.

OURRY



Marché de 4 ans, renouvelable 2 X 2 ans.

Fin au 03 mars 2023.

Date d'échéance maximum : 03/03/2027

5 chauffeurs

9 équipiers de collecte

3 encadrants

1 assistante

1 mécanicien sur site

8 véhicules

35 tournées par semaine pour les ordures ménagères

32 tournées par semaine pour les emballages

280 342 kms parcourus en 2022

159 kms en moyenne par tournée

158 955 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 57 l/100 kms.

Les jours fériés

La collecte a lieu les jours fériés sauf le 1^{er} mai, Noël et jour de l'an. Ces 3 jours sont rattrapés le samedi précédant ou suivant (pas de décalage).

Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS

(Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...).

En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations.

Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution.

Depuis, de nouveaux points non signalés en 2015 sont apparus et sont traités au fur et à mesure.

En 2022, 10 nouveaux points noirs sont apparus, 9 ont été résolus dans l'année.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à OURRY de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1^{ère} fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

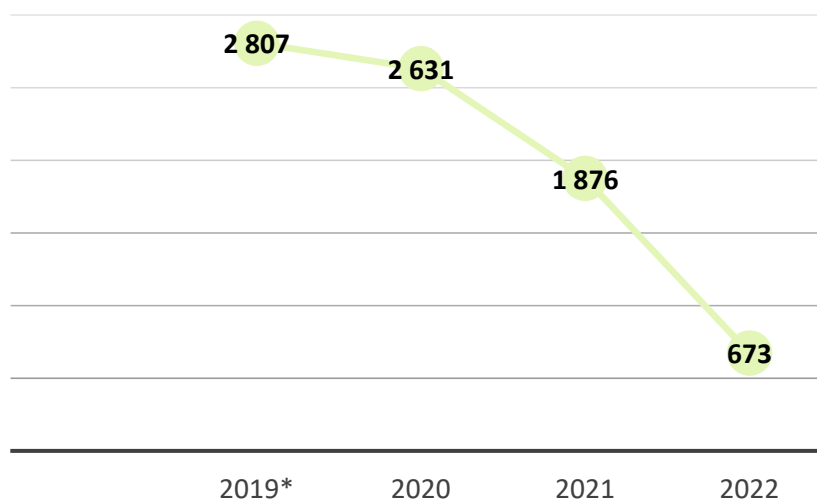
Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 3 073 refus de tri effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 12 refus / jour.

Refus de tri	Erreur de semaine de présentation
3 073	673

673 refus pour erreur de semaine de présentation (entre les ordures ménagères et les emballages) ont également été apposés.

Le nombre de refus pour erreur de présentation baisse depuis 2020, ce qui semblerait indiquer une meilleure assimilation de l'alternance des semaines de collecte.

Evolution des erreurs de présentation



* démarrage du dispositif en mars 2019 (10 mois)

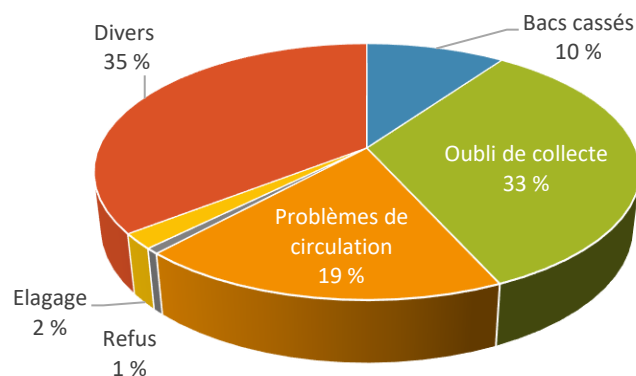
L'extranet

SYSOCO est l'extranet qui permet d'être en relation constante avec le prestataire de collecte. Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

En 2022, les agents environnement ont traité et résolu 575 incidents répertoriés dans SYSOCO, se décomposant ainsi :

Composition	
Bacs cassés	58
Oublis de collecte	191
Problèmes de circulation	106
Refus	4
Elagages	11
Divers	205
TOTAL	575



Chaque réclamation entraîne une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.

En 2022, 10 élagages ont été recensés par le collecteur et signalés aux communes dont c'est la compétence. 9 ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

Evolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution des tonnages

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	6 037	5 928	5 629	4 101	3 938	3 950	3 819
Biodéchets	2 963	2 902	2 644	2 940	3 341	3 346	3 124
Emballages, papier et verre				3 493	3 498	3 601	3 637

Evolution des ratios

Ratio kg/hab./an

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	37 166	35 461	35 078	34 585	34 228	33 941
OMR	160	159	117	113	115	113
Biodéchets	78	74	84	97	98	92
Emballages, papier et verre	87	92	99	101	105	107

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

136 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 252 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Suite au passage en porte à porte des emballages, les colonnes à emballages ont été enlevées des points recyclage. N'ont été laissées que les colonnes à emballages en déchetteries, celles des PAV semi enterrées et celles collectées à la demande chez certains prestataires (prestation payante).

	Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papier	TOTAL
Chez les professionnels	5	13	2	20
En libre accès	29	195	133	357

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo

Gachon / Minéris		
Emballages	Verre	Papier
Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Date d'échéance maximum : 03/03/2027 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 184 km parcourus en moy. / tournée 47 tournées / an 8 633 km parcourus 4 200 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 49 l / 100 km	Marché de 7 ans. Début au 02/01/2022. Fin au 03 mars 2023. Date d'échéance maximum : 03/03/2027 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 285 km parcourus en moy. / tournée 193 tournées / an 54 957 km parcourus 26 000 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 47 l / 100 km	Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Date d'échéance maximum : 03/03/2027. 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 140 km parcourus en moy. / tournée 116 tournées / an 16 288 km parcourus 7 900 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 49 l / 100 km



Les débords de l'été

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs difficiles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique... Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été.

Nombre de débords 2022

	Colonnes à emballages	Colonnes à papier	Colonnes à verre
Janvier	0	2	3
Février	0	2	0
Mars	0	0	2
Avril	0	1	3
Mai	0	3	1
Juin	1	5	6
Juillet	1	6	9
Août	2	7	21
Septembre	1	8	7
Octobre	0	3	6
Novembre	0	4	4
Décembre	0	0	1
Total	5	41	63

Il reste encore beaucoup de débords au niveau du verre et du papier.

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE

LES QUANTITES TRAITEES

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Verre	Tonnage	1 790	1 844	1 840	1 756	1 879	1 913	1 876	Total emballages 1 308
Papier		1 031	735	765	824	581	496	453	
Plastique		244	264	210	353	436	507	446	
Métal		81	126	126	143	132	159	181	
Brique et cartonnette		299	263	328	397	470	526	681	

Verre	Kg/hab.	49,45	49,61	51,89	50,06	54,33	55,88	55,28	Total emballages 39
Papier		28,49	19,77	21,57	23,49	16,79	14,49	13,34	
Plastique		6,76	7,10	5,92	10,06	12,60	14,81	13,13	
Métal		2,25	3,40	3,55	4,07	3,82	4,64	5,34	
Brique et cartonnette		8,26	7,07	9,25	11,31	13,58	15,36	20,05	
Total matière (tonnes)		3 445	3 232	3 269	3 493	3 498	3 601	3 637	
Total matière (Kg/hab.)		95	87	92	99	101	105	107	

Le « gros de magasin »

La COVED fait bénéficier chaque année les collectivités clientes de son centre de tri, d'un apport en « gros de magasin » (emballages carton). En 2022, 46.06 tonnes de « gros de magasin » ont été attribuées à la CCPF, soutenu par Citéo ainsi :

- 70 % en soutien papier à 80 € la tonne soit 32.24 tonnes pour un montant de reprise de 2 579.20 €
- 30 % en soutien emballages soit 13,82 tonnes à 100 € la tonne pour un montant de reprise de 1 382 €.

LES PERFORMANCES

Ratio en kg/hab./an

	Moyenne nationale (AV et PAP) 2021	Région BFC 2021	Yonne 2021	CC Puisaye Forterre 2022
Emballages	20	25	27	39
Verre	34	41	39	55
Papier	15	20	17	13
TOTAL	69	86	83	107

Les 2 800 000 habitants de la Région Bourgogne Franche Comté sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage avec 25 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 2^{ème} position au classement régional après la Bretagne.

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ses voisins icaunais.

La baisse nationale des tonnages papiers collectés constatée depuis quelques années se confirme.

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société COVED dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Située à Ormoy, elle trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et les papiers collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri.

Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes. Le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage Solover située à Champforgeuil.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les emballages en plastique	EPR
L'aluminium	EPR
L'acier	Arcelor
Les briques alimentaires et cartonnettes	EPR
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Véralia

LES CARACTERISATIONS

Les caractérisations et les refus au centre de tri

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés dans les sacs jaunes et les points d'apport volontaire.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la COVED à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

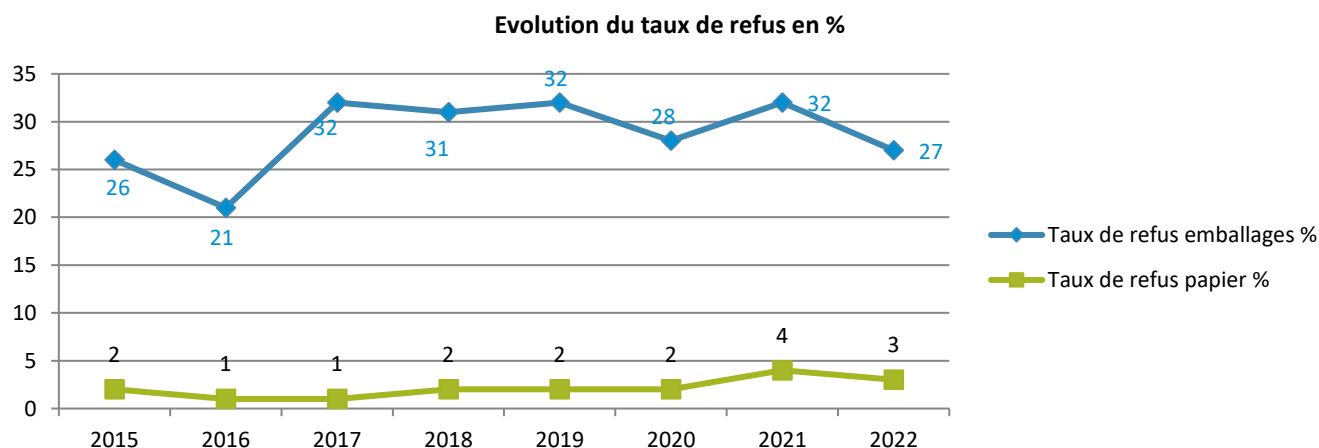
En 2022, 20 caractérisations pour les emballages et 10 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

Le taux de refus sur les emballages est de 27 %. Il est élevé, car la moyenne nationale avoisine les 20 %.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de refus emballages %	21	32	31	32	28	32	27
Taux de refus papier %	1	1	2	2	2	4	3



La caractérisation des ordures ménagères sur le site de Ronchères

La réglementation impose une caractérisation des ordures ménagères et des encombrants acceptés sur l'ISDND tous les 5 ans.

Une caractérisation s'est déroulée les 24 et 25 novembre 2022 sur un échantillon de 550 kg d'ordures ménagères (tournée de St Sauveur en Puisaye) et sur une benne d'encombrants de 3,471 tonnes (déchetterie de Champcevrains).

La caractérisation relève pour les ordures ménagères une part importante de petits biodéchets et de textiles sanitaires (couches et mouchoirs) et une faible part de plastique, verre et carton.

Pour la benne de déchetterie, il s'avère que le gisement comportait une part importante de déchets combustibles, de sacs noirs d'ordures ménagères, de plastiques et d'huissieries.

LES DECHETTERIES



Nombre de déchetteries : 9
 Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF
 Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / CCPF
 Accueil des déchets dangereux des ménages : oui
 Accès des professionnels : oui
 Carte magnétique : oui

Une déchetterie pour 4 280 habitants (*moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural*).

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes de Puisaye-Forterre	33 941
Entrains sur Nohain	748
La Ferté Loupière	526
Lindry	1 393
Le Val d'Ocre	557
Merry la Vallée	371
Saint Maurice le Vieil	372
Saint Maurice Thizouaille	255
Sommecaise	364
TOTAL	38 527

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes magnétiques ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.

2 117 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande en 2022.

492 cartes ont été perdues par les habitants et renouvelées. Cette prestation est facturée 10 euros.

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a également conventionné avec :

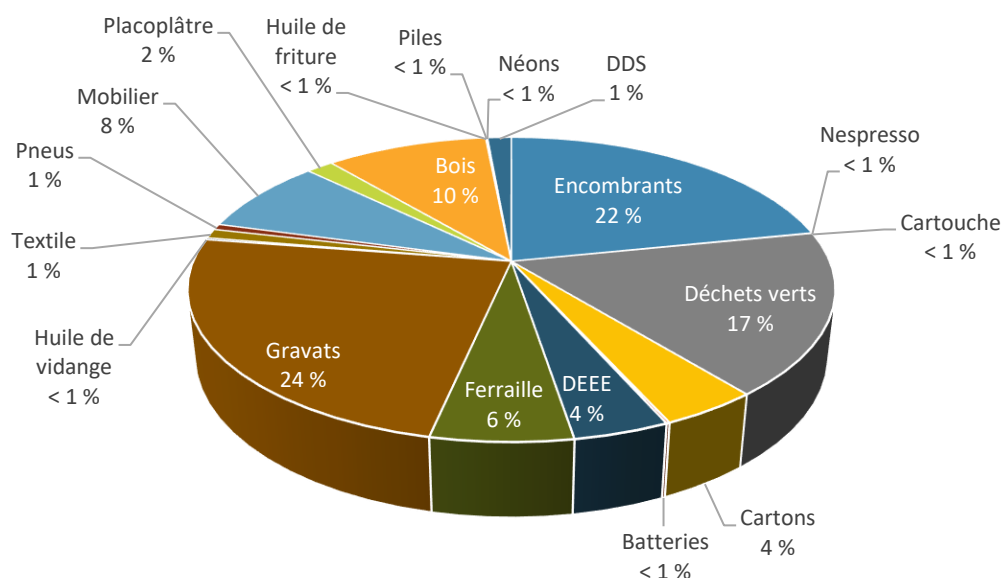
- la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes aient accès à la déchetterie de Coulanges / Yonne.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Charentenay, Coulangeron, Migé, Mouffy et Val de Mercy aient accès à la déchetterie de Val de Mercy.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Coulangeron aient accès à la déchetterie de Gy l'Evêque.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnage	Type de déchets	Tonnage
Encombrants	2 639.74	DDS	172.20
Bois	1 170.01	Batteries	17.22
Cartons	500.86	Piles	6.86
Ferraille	724.75	Lampes - Néons	3.51
Déchets verts	2 090.29	Huile de vidange	25.02
Gravats	2 910.87	Textiles	121.32
DEEE	489.06	Pneus	73.94
Mobilier	964.61	Capsules Nespresso	6
Placoplatre	196.07	Cartouches d'imprimante	0.85
		Huile de friture	2.75
Total : 12 115.93			

Au total, 4 511 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.
Les tonnages ont baissé de 904.22 tonnes soit 7 %.

On constate une augmentation des pneus (+ 6.4 t), niveau jamais atteint auparavant.
Les encombrants chutent de 306.12 tonnes, revenant aux tonnages d'avant confinement.
Les déchets verts baissent de 106.72 tonnes, conséquence directe de la sécheresse de cet été.



La fréquentation

La fréquentation est très variable en fonction de la saison (été – hiver), de la présence des résidents secondaires ou encore de la météo (froid et pluie, canicule ou température clémente).

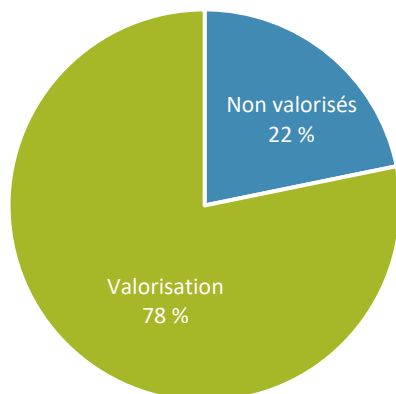
En moyenne, 800 kg de déchets sont réceptionnés par heure d'ouverture avec des variations de 725 kg à 1 225 kg en fonction des déchetteries et des saisons.

La moyenne annuelle est de 10 visiteurs par heure sur l'année.

La fréquentation totale en 2022 est de 70 525 visiteurs.

LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS

La part de valorisation des déchets de déchetteries



EN CHIFFRES...

2 789 tonnes de déchets (25 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une baisse de 54 tonnes par rapport à 2021.

1 435 tonnes sont collectées et traitées par des éco-organismes.

78 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie
Gravats	CCPF en régie
Encombrants	CCPF en régie
Bois	Bourgogne Recyclage
Métaux	Bourgogne Recyclage
Lampes usagées	Ecosystem
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE

Matière	Prestataire
Cartouches	Printerre
Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Carton	Bourgogne Recyclage
Déchets ménagers spéciaux	COVED / Récydis
Huiles de frites	Coll'Ect 89
Huiles de vidanges	Sevia
Batteries	Bourgogne Recyclage
Vêtements	Eco-TLC Re Fashion
Mobilier	Bourgogne Recyclage

Le recyclage des meubles

La filière mobilier lancée en 2016 par la Communauté de communes et l'éco-organisme Éco-mobilier (devenu Ecomaison), collecte et valorise tout le mobilier apporté en déchetterie. Ce sont les consommateurs qui financent cette filière lors de l'achat d'un meuble via l'écotaxe.

Le tonnage de mobilier s'est stabilisé en 2022 (964.61 t) contre 977.73 tonnes en 2021.

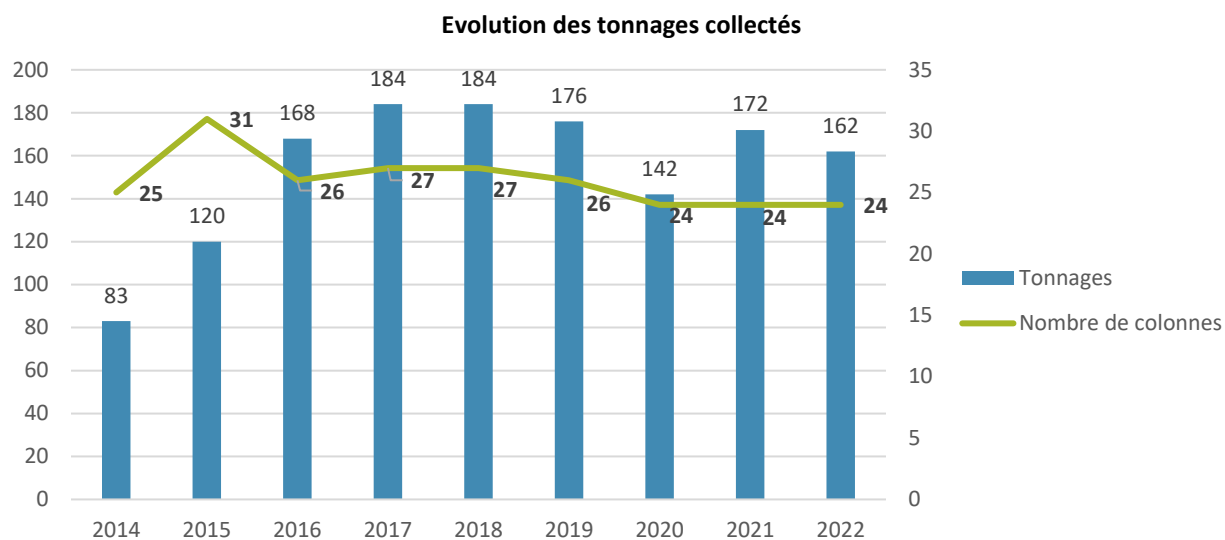
Toutes les déchetteries sont dorénavant équipées. Grâce à ces bennes, ces tonnages ont été détournés de l'enfouissement pour être recyclés.

A noter : grâce à la mise en place de nouvelles filières comme Eco-mobilier, les bennes d'encombrants qui représentaient 35 % du tonnage en 2014, ne constituent plus que 24 % du tonnage total des déchets en 2022.

La collecte des textiles

162 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire), soit 4 kg par habitant en 2022.

Les chiffres sont stables à l'exception de l'année 2020, où au confinement, cette filière avait eu beaucoup de problèmes à fonctionner.



EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2019	2020	2021	2022
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	17	18	19	22
Dépôts sauvages devant les déchetteries	18	22	20	21
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	4	3	3	4
Départ de feu dans les bennes	2	0	0	1

Bien que des mesures aient été mises en place (caméra, enlèvements réguliers des matériaux de valeur, signalement en gendarmerie...), les incivilités et effractions ne baissent pas de façon significative. Malgré ces vols, la CCPF a collecté 17.22 tonnes de batteries.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)



17.09.1987 Création du site
 1 ha / 8,29 ha Surface exploitable / Surface totale
 2 000 m² Surface moyenne d'une alvéole
 17 à 21 m Epaisseur d'une alvéole
 2 à 3 ans Temps de remplissage d'une alvéole
 15 000 tonnes Tonnage de déchets autorisés / an

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029.
- 61 bennes de déchets / semaine : 27 camions OM/biodéchets, 30 camions pour les déchetteries, 2 camions de refus et 2 camions de refus de compost.

Pont bascule



Portique de détection de radioactivité



Bassin des eaux de ruissellement



Bassins de lixiviats de 5 000 m³



Unité de traitement et de valorisation



L'exploitation

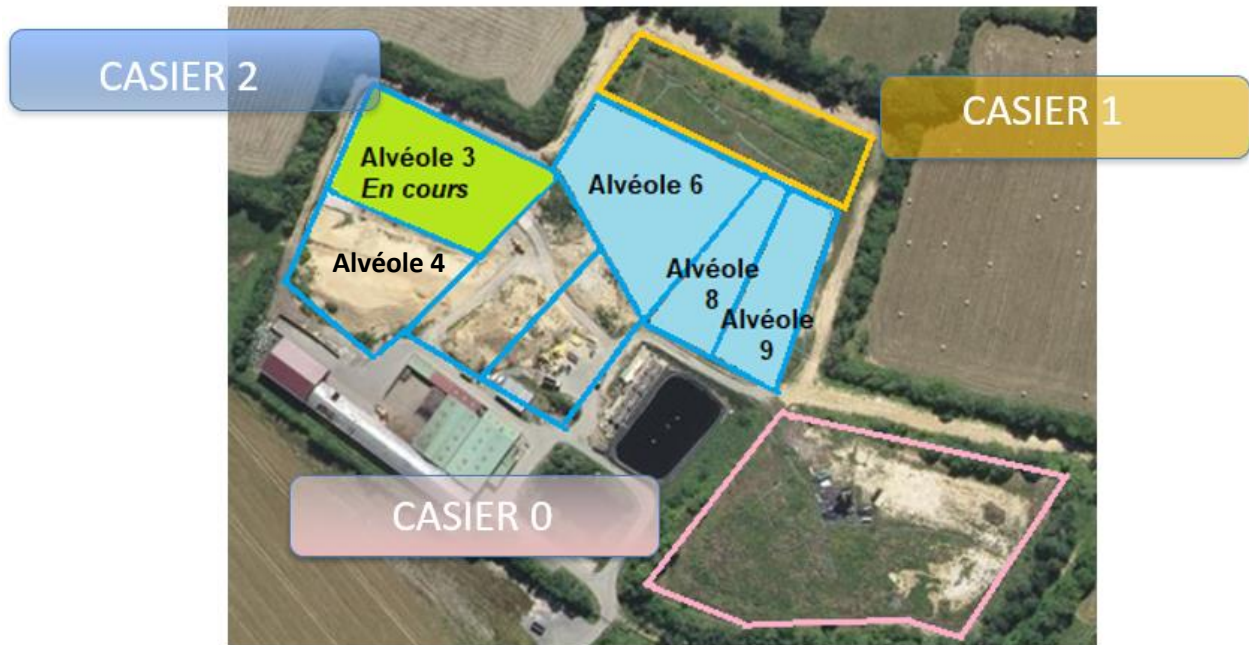
La zone d'exploitation ouverte a été maintenue à moins de 1 500 m².

790 tonnes de terre ont été utilisées pour le merlonage et les couvertures temporaires. La terre utilisée est celle extraite du site lors du terrassement des alvéoles. Cette terre est composée d'argile marron.

Les travaux sur le site

De nombreux travaux ont été réalisés cette année sur le site.

Création des alvéoles de stockage 3 et 4 du casier n° 2



Les travaux de l'alvéole 4 ont débuté à l'été. Cette alvéole est destinée à la poursuite de l'exploitation dès la fin de l'exploitation de l'alvéole 3 estimé à la fin du 1^{er} semestre 2023.



Coûts des travaux :

Assistant à maître d'ouvrage (Valdech) : 17 408 € TTC

Terrassement (Axan TP) : 242 433 € TTC

Étanchéité (Eurovia) : 78 392 € TTC

Remplacement des échangeurs de l'unité d'évaporation



Cinq échangeurs ont été remplacés sur les modules d'évaporations par la société AEROE. Ces échangeurs permettent de chauffer l'air ambiant entrant dans le module pour assécher le lixiviat. L'échange d'air sec favorise l'évaporation.

Coût des travaux : 28 440 € TTC.

Remplacement du surpresseur biogaz

Le surpresseur biogaz permet d'aspirer le biogaz dans les casiers pour l'acheminer jusqu'à la chaudière où il sera valorisé en chaleur. Le surpresseur de 2005 dysfonctionnait et ne permettait plus un rendement optimal. Il a été remplacé par un modèle équivalent. La société AEROE a effectué l'opération.

Coût des travaux : 16 140€ TTC.

Réfection du quai de déchargement et de la voie d'accès

Le quai ainsi que la voie d'accès ont été modifiés plusieurs fois en corrélation avec l'évolution de l'exploitation. Le quai et la voie d'accès ont été réhaussés pour palier à l'augmentation de la hauteur des déchets dans l'alvéole. Ces travaux ont été réalisés par Axan TP pour un montant de 131 322 € TTC.

Création d'une retenue d'eau en aval de la lagune macrophytes

L'eau traitée de la lagune arrivait dans un regard pour être pompée et orientée vers le bassin d'eaux de ruissellement. Sur proposition des services de la DREAL, mise en place d'une rétention permettant d'éviter que l'eau de la lagune se déverse accidentellement dans l'environnement sans analyse préalable en cas de dysfonctionnement de la pompe.

La société AXAN TP s'est chargée de la maçonnerie de l'ouvrage.



Remplacement de la cheminée de la chaudière de l'unité de traitement des lixiviats

Remplacement de la cheminée en acier inox de la chaudière par la société THOU Industrie. Celle-ci était trouée à plusieurs endroits laissant s'échapper de la fumée de combustion dans le bâtiment.

Coût des travaux : 5 400 € TTC.

Les tarifs

Evolution du montant de la TGAP de 2019 à 2022

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale.

Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets. Cette taxe a pour but d'améliorer le tri, le recyclage et la seconde vie des déchets et de réduire le volume de déchets stockés ou incinérés.

La Communauté de communes en tant qu'exploitant d'un centre d'enfouissement est concernée par la TGAP. En 2022, chaque tonne de déchets non dangereux envoyée en stockage est majorée de 8 € par rapport à 2021. Pour une tonne de déchets enfouis la TGAP est de 45 €. La hausse des taux est prévue tous les ans, jusqu'en 2025.



Les prestations d'enfouissement des déchets sont facturées sur la base du tarif voté par le Conseil communautaire soit 57 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP de 45 €.

En 2022, 794 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte (DIB, refus de tri, entreprises, autres collectivités...).

Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

La DREAL a réalisé 2 contrôles du site en mai et octobre 2022. Ils n'ont pas relevé de manquement majeur dans l'exploitation.

Commission de suivi du site (CSS)

Les commissions de suivi de site (CSS) ont été créées par le décret du 7 février 2012. Elles succèdent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) relatives aux installations Seveso et aux installations de traitement de déchets.

Les CSS constituent un cadre d'échange et d'information notamment sur la gestion des risques liés aux installations et l'évolution de la réglementation.

Ces commissions sont composées de 5 collèges : administration de l'État, élus des collectivités territoriales ou EPCI, riverains des installations ou association de protection de l'environnement, exploitants de l'installation et salariés de l'installation.

Ces commissions se réunissent au moins une fois par an et les comptes rendus, après validation, sont consultables au Bureau des Procédures Environnementales à la Préfecture.

La CSS s'est réunie le 08 septembre 2022 dans les locaux de la Préfecture d'Auxerre.

Qualité de l'air

Les plaintes d'odeurs

Quatre plaintes d'odeurs ont été reçues cette année. Elles émanaient toutes d'une même ferme, située au nord du site.

Pour limiter les éventuelles nuisances olfactives, il a été mis en place :

- une petite zone ouverte d'exploitation
- la couverture des déchets par des matériaux inertes ou des refus de compostage en fin de semaine et lorsque les chaleurs sont trop importantes

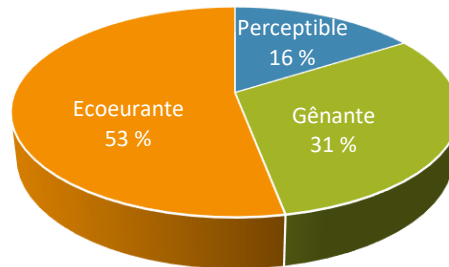
Le réseau nez

En 2022, le réseau nez a signalé 83 remontées d'information pour 7 personnes référencées dans l'application. Les ressentis ont été localisés tout autour du site aussi bien dans les bois et chemins qu'à proximité des habitations.

Le relevé des ressentis est divisé en 3 niveaux :

- Les odeurs perceptibles
- Les odeurs gênantes
- Les odeurs écoeurantes

Répartition des ressentis 2022



En étudiant la répartition mensuelle des remontées du réseaux nez, on remarque que les mois les plus impactés sont janvier, février et mars avec 48 remontées d'information soit plus de 55 % des ressentis. Ce sont les périodes où le site a subi d'importants dysfonctionnements de la chaudière (retard dans la livraison d'une pièce défectueuse). En fonctionnement d'exploitation classique, la moyenne des remontées du réseau nez est de 3.8 par mois avec un maximum de 8 ressentis au mois de septembre.

Traitement des biogaz

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas...). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂).

Les mesures de biogaz sont effectuées mensuellement par un agent de la collectivité. Le réseau est réglé en conséquence. Une analyse a été réalisée par la société APAVE sur les rejets gazeux des gaz de combustion en sortie de chaudière le 11 mai 2022. Elle met en évidence une teneur en monoxyde de carbone supérieure au seuil d'émission. L'entretien et le réglage ont été effectués directement après le prélèvement.

Une autre analyse, en sortie de module de l'unité de traitement des lixiviats, a été réalisée le 11 juillet 2022 par la société Europoll. Les analyses sont conformes.

En 2022, 204 076 m³ de biogaz ont été traités sur le site.

Gestion des eaux

Les eaux de ruissellement

Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus. Cette eau est également utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que le nettoyage de la voirie.

Conformément à la demande de la DREAL, le service déchets réalise quatre analyses par an des bassins d'eaux de ruissellement. En 2022, les analyses ont été effectuées en mars, juin, septembre et décembre.

Les analyses sont conformes et ne montrent aucun élément particulier mis à part le carbone organique total (COT) qui a dépassé très sensiblement la valeur seuil au mois de septembre (0.71 mg/L pour une valeur seuil de 0.7mg/L).

Le COT sert à mesurer le carbone de nature organique dissout dans l'eau et également en suspension. Il permet d'évaluer la qualité organique de l'eau. L'augmentation de ces paramètres est due principalement aux travaux de terrassement de l'alvéole 4 sur site et à la période de forte sécheresse. L'analyse de décembre 2022 a permis de constater que les paramètres sont revenus à la normale.

Aucun rejet d'eau en milieu naturel n'a été effectué.

Les eaux souterraines

Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau à l'aide d'une sonde et de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site. En 2022, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectués. A noter une baisse générale du niveau de la nappe. Ces analyses ne révèlent pas d'anomalie spécifique.

La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation.

La mesure de la hauteur des lixiviats dans les puits est mensuelle. L'entretien et la vérification du bon fonctionnement des pompes sont réalisés par les agents et la société Techpompe bimestriellement. Un contrôle visuel du réseau est réalisé à minima mensuellement en interne. L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

Management environnemental

Le service déchets est inscrit dans la démarche d'un système de management qui incite à l'amélioration continue du respect de l'environnement et de l'intégration paysagère du site.

En 2022, il en est ressorti :

- un renforcement permanent de la couverture du site en inertes. Comme chaque année, mise en place de merlons de matériaux inertes le long de la zone d'activité pour limiter l'impact visuel et limiter les envols. Les déchets sont recouverts en fin de semaine par des refus de compostage ou des matériaux inertes et en semaine autant que de besoin.
- une lutte contre les envols (filets, baisse de la surface, ramassage...). Les filets anti-envols autour de la zone d'exploitation ont été remplacés au début du 2^{ème} trimestre par des filets neufs. En prévention, une intervention hebdomadaire est effectuée par un agent toute l'année le long de la route entre St Fargeau et l'ISDND afin de vérifier la non présence d'éventuels envols issus de la circulation des véhicules.
- une intégration du site dans l'environnement (aménagement paysagé).

Convention avec un exploitant agricole

Suite à l'achat du terrain pour le stockage des 130 000 m³ de terre excavée des prochaines alvéoles, il a été conventionné avec un exploitant agricole afin que celui-ci exploite l'espace non utilisé par la Communauté de communes pour un montant de 620 €.

Information et sensibilisation

A la demande de la commune de Ronchères, la collectivité a organisé une réunion publique d'information sur l'ISDND, le 12 octobre 2022 en présence du Président de la Communauté de communes. L'objectif était de présenter le site mais aussi d'écouter les questions et réclamations des riverains.

Les habitants de Ronchères et de St Fargeau étaient conviés.

Il a été présenté les aménagements en cours et les perspectives de la gestion des déchets. Une attention particulière a été apportée aux travaux de terrassement de l'alvéole 4 ainsi qu'une réflexion sur l'orientation des déchets vers l'incinération. Les maires des deux communes ainsi que des élus étaient présents. La présentation a été suivie d'un échange avec une quinzaine d'habitants présents, des réponses et des précisions ont été apportées aux différentes interrogations de la population.

L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES DE LAIN

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement. Son exploitation est autorisée jusqu'en 2038 à hauteur de 130 000 m³ de matériaux inertes.

Cette installation a reçu en 2022, les gravats des déchetteries d'Etais la Sauvin et Molesmes (510 tonnes).

L'installation de déchets a été contrôlée par la DREAL le 03/05/2022. Le contrôle s'est bien déroulé.

Il a été demandé :

- De mettre en place un extincteur (réalisé).
- De vérifier les clôtures (réalisé).
- De lister les intervenants sur site ainsi que leurs rôles (réalisé).
- De réaliser un suivi atmosphérique pour la qualité de l'air ainsi qu'une mesure des retombées de poussières (en cours).
- De mettre en place un panneau « Zone de déchargement » (réalisé).
- De réaliser un plan prévisionnel jusqu'à la fin de l'exploitation (en cours).
- D'indiquer les heures de déchargement sur le registre et insérer une case « commentaires » pour les éventuels constats de déchets indésirables (réalisé).
- D'enlever quelques déchets indésirables (morceau de pvc, ferrailles) (réalisé).

LE CENTRE DE COMPOSTAGE



30 m ³ /heure	Capacité du broyeur
80 m	Longueur du tunnel de fermentation
> 55° C	Température du compost en fermentation
> 60 ° C	Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

Remplacement, pannes et entretien

Le centre a besoin d'un entretien régulier : changement des couteaux du broyeur (3 à 4 fois/an), changement régulier des pales du fermenteur (abîmées par les ficelles, le bois, les cailloux), nettoyage du démotteur à chaque bourrage des déchets, graissage régulier des engins...).

En plus de l'entretien régulier du centre, les ventilateurs et le bardage du bâtiment ont été nettoyés.



Des réparations ont eu lieu également sur l'émotteur : changement du variateur, du capteur et du moteur.

Le mélangeur a été arrêté une semaine (panne électrique, changement de la cloche et remplacement de pâles).

Les travaux sur le centre de compostage

Suite à de fortes précipitations en juin, la double bâche du toit a été endommagée. Elle a été réparée pour un montant de 1 422 € TTC.

Analyse et contrôle

La société SADEF réalise l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2022, 18 lots de compost ont été analysés avant distribution. Sur chaque lot, des analyses ont été réalisées, conformément au label ASQA. Elles ont toutes été conformes.

4 lots de compost n'étaient pas utilisables en agriculture biologique (teneur en plomb et zinc supérieures à la norme autorisée).

Le centre de compostage a de nouveau été certifié conforme au label ASQA.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

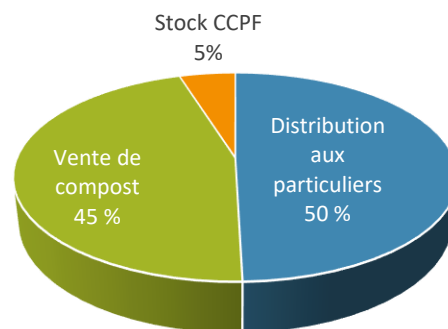
Tonnages réceptionnés au centre de compostage en 2022

	Tonnages
Biodéchets des foyers	3 126
Déchets verts des déchetteries	2 066
TOTAL	5 192

La redistribution du compost

Le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne. Il est également redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 398 tonnes de compost ont été produites en 2022 dont 693 tonnes ont été distribuées aux particuliers. En 2022, la Communauté de communes a vendu 637 tonnes de compost entraînant un gain financier de 9 555 €. 68 tonnes de la production 2022 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.



Apports de végétaux extérieurs à la collecte

Comme prévu par délibération, il est possible de recevoir des déchets verts extérieurs à la collecte sur le site de Ronchères. En 2022, 30 tonnes ont été réceptionnées pour un gain de 761 €.

Broyats de végétaux

Comme prévu par délibération, il est possible de broyer des déchets verts pour le compte de professionnels. En 2022, 782 tonnes ont été broyées et vendues pour un gain de 7 820 €.

Information et sensibilisation au compost

A la demande du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de l'Yonne et de la Nièvre, une animation sur le compostage a été réalisée à la Californie à Toucy. A cette occasion, un jeu « bon et mauvais geste du compostage », un quizz compostage et un questionnaire de satisfaction sur le compost étaient à disposition sur le stand. Une distribution de compost (30 sacs) était également proposée pour faire connaître le produit fabriqué à Ronchères. Une dizaine de personnes s'est présentée sur le stand.

EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2022

626 kg/hab./an

653 kg/hab. en 2021

577 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées

312 kg/hab./an 318 kg/hab./an – 254 kg/hab./an



Emballages, papier et verre

107 kg/hab./an
105 kg/hab./an
81 kg/hab./an



Ordures ménagères

113 kg/hab./an
115 kg/hab./an 254 kg/hab./an



Biodéchets

92 kg/hab./an
98 kg/hab./an
19 kg/hab./an

Déchets en déchetteries

314 kg/hab./an

335 kg/hab./an
223 kg/hab./an



LES FLUX COLLECTES PAR HABITANT EN 2022



Emballages

Biodéchets

Ordures ménagères



Papiers



Verre



Déchetterie

39 kg/hab.

92 kg/hab.

113 kg/hab.

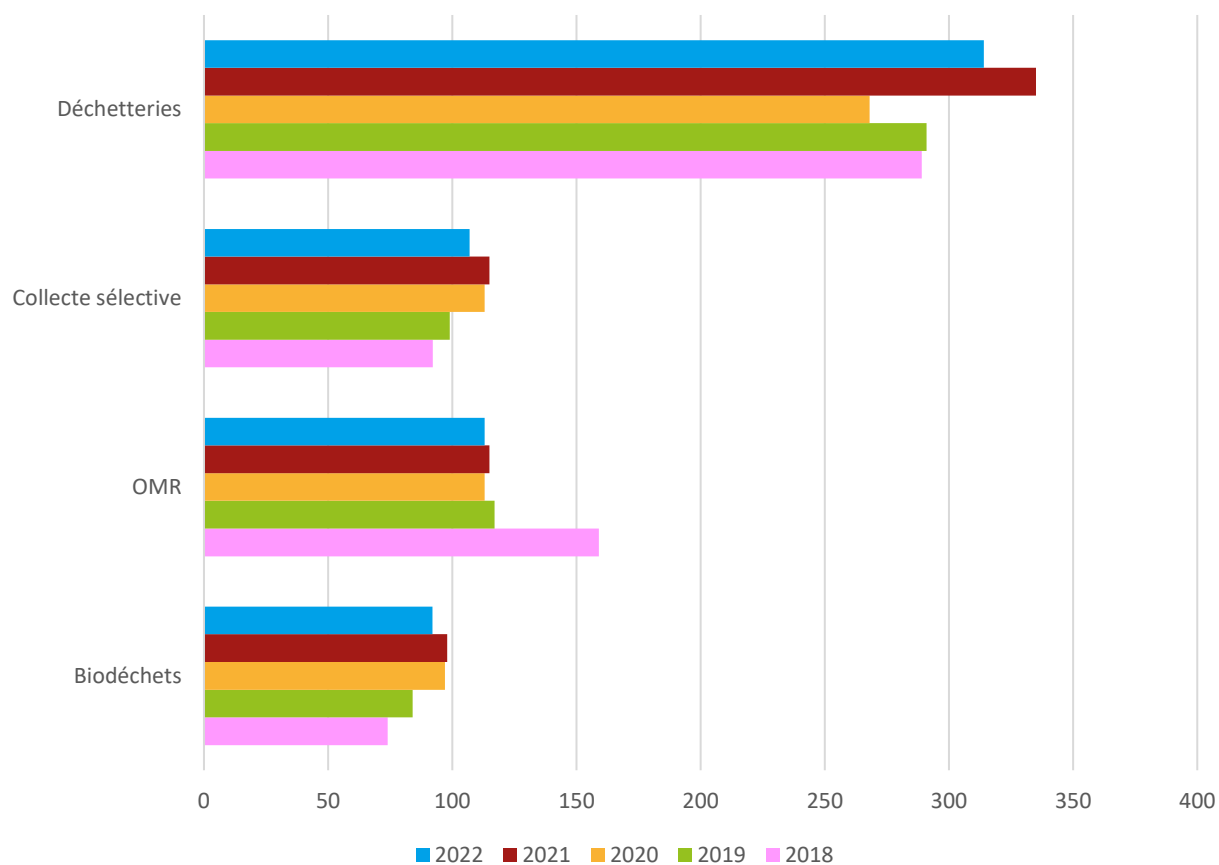
13 kg/hab.

55 kg/hab.

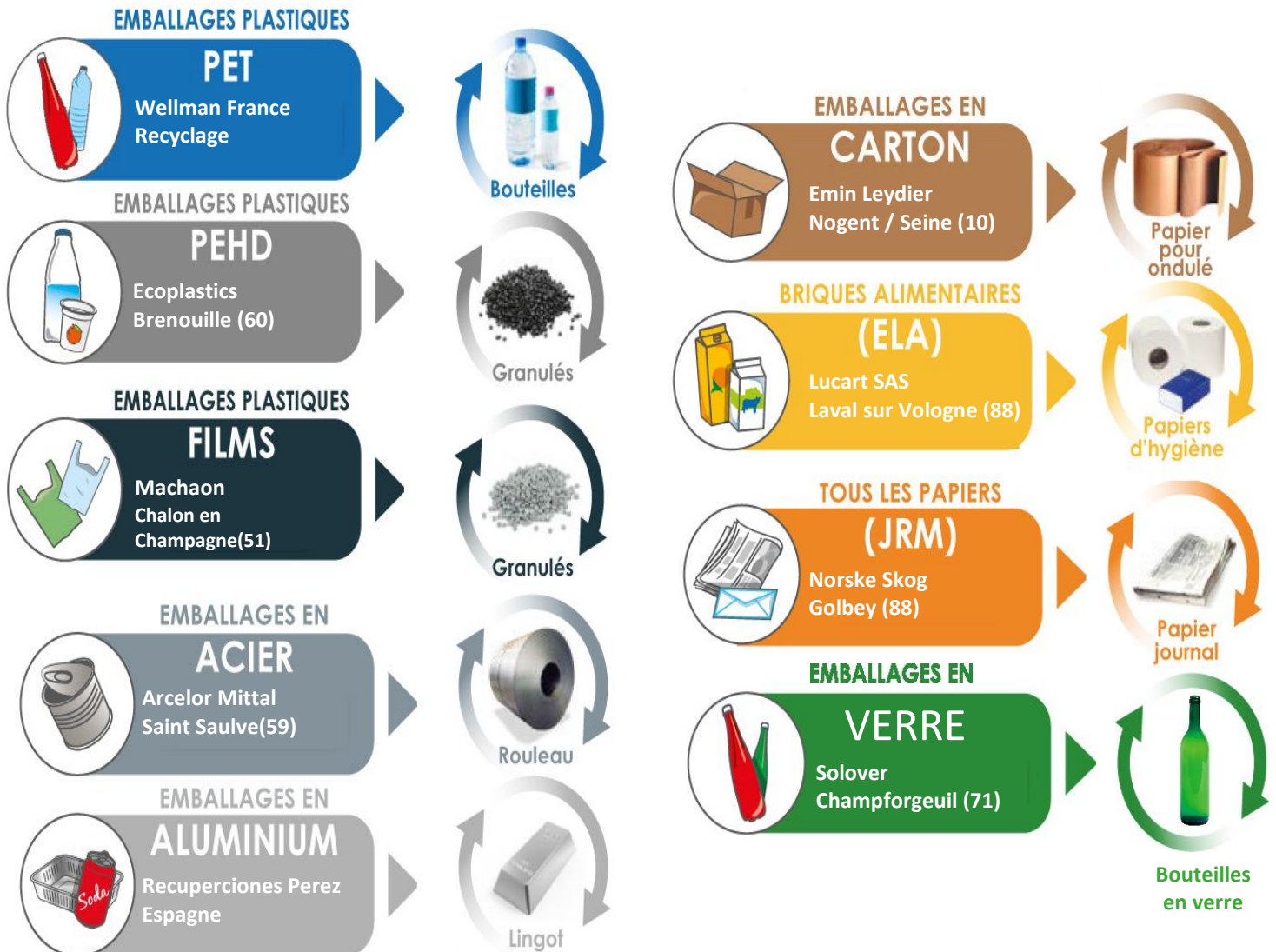
314 kg/hab.

EVOLUTION DES RESULTATS EN KG/AN/HAB.

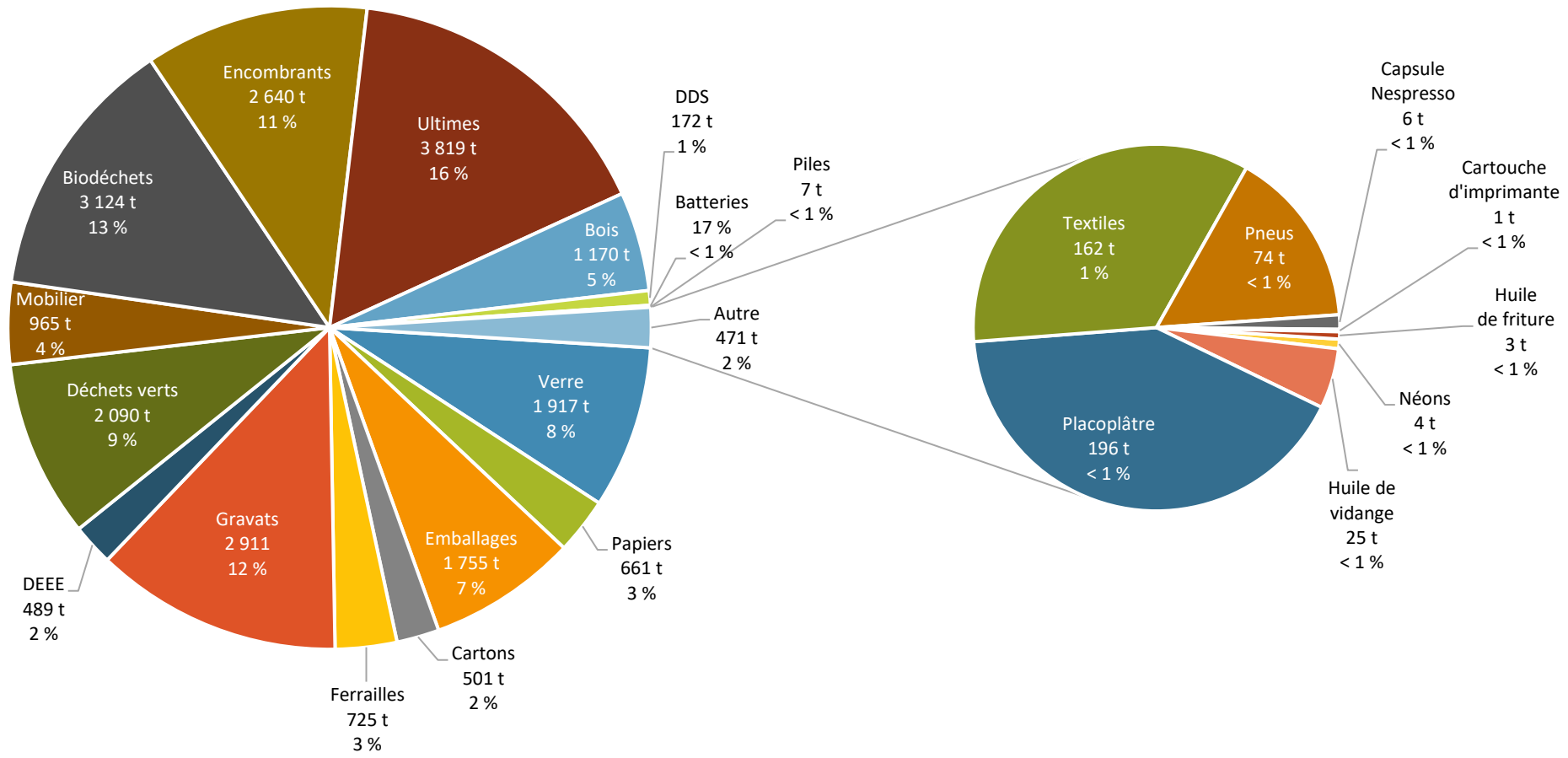
	2019	2020	2021	2022	Variation 2021 / 2022 %	
Emballages	25	30	35	39	↗	+11 %
Verre	50	54	56	55	↘	-2 %
Papier	23	16	14	13	↘	-7 %
Total CS	98	100	105	107	↗	+2 %
OM	117	113	115	113	↘	-2 %
Biodéchets	84	97	98	92	↘	-6 %
Déchetteries	291	268	335	314	↘	-7 %
Total	591	579	653	626	↘	-4 %



LE DEVENIR DES EMBALLAGES

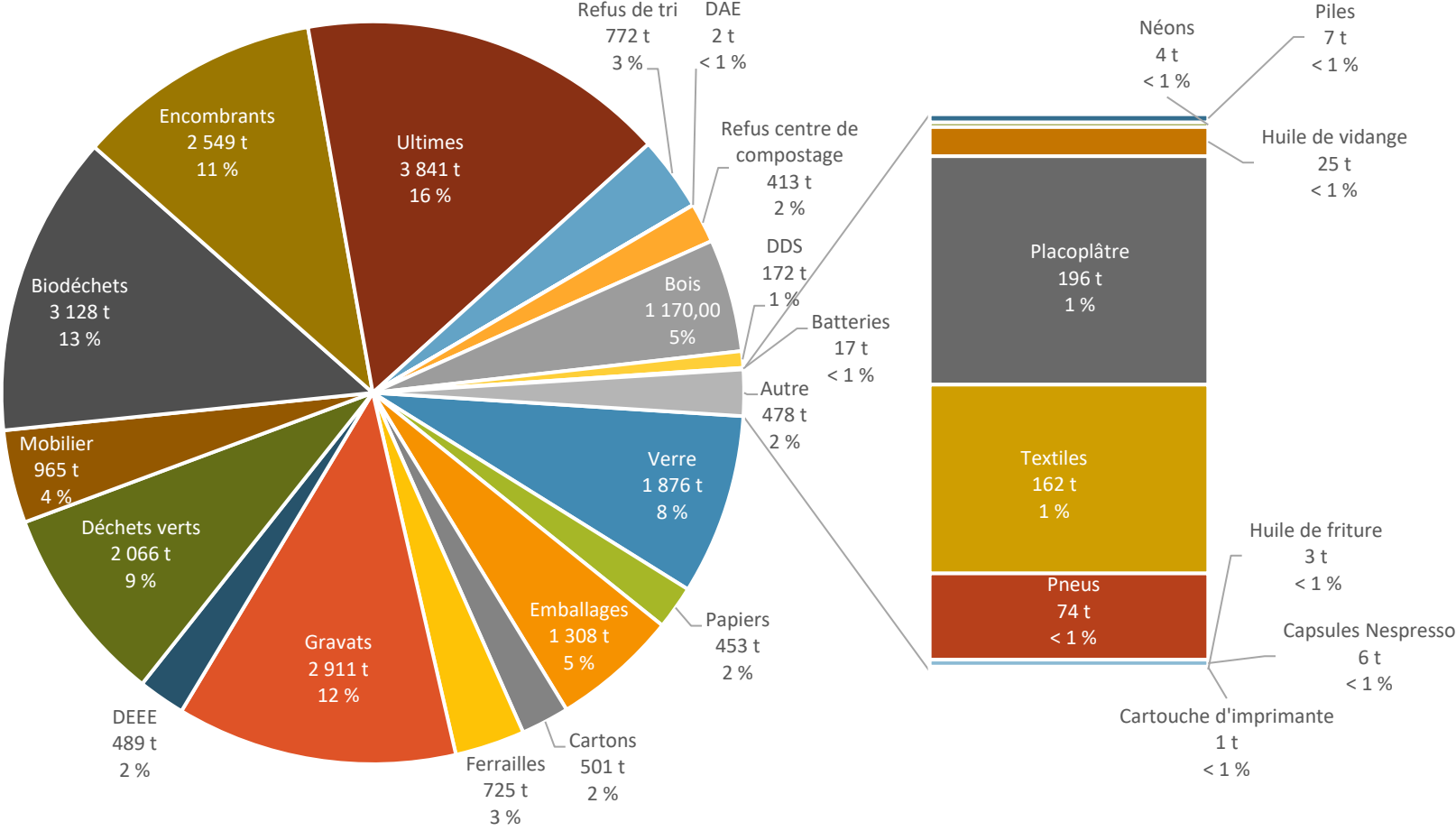


LES TONNAGES COLLECTES EN 2022



Total : 23 434 tonnes collectées

LES TONNAGES TRAITES EN 2022



Tonnages valorisés : 16 087 T (67 %)

Tonnages enfouis : 7 749 T (33 %)

Total : 23 836 tonnes

LE PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets)

La loi NOTRE du 7 août 2015 a confié aux Conseils régionaux l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – PRPGD. L'élaboration du PRPGD de la région Bourgogne Franche-Comté a été lancée en mai 2017.

Le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.

Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

LES OBJECTIFS DU PLAN

Production d'OMR

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2022	
151 kg / hab. d'ici 2025 142 kg/hab d'ici 2031	249 kg/hab.	113 kg/hab.	ATTEINT

Production de collecte sélective

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2022	
40 kg / hab. de verre d'ici 2025	41 kg/hab.	55 kg/hab.	ATTEINT

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2022	
59 kg/hab. de papiers et d'emballages d'ici 2025	45 kg	52 kg	NON ATTEINT

Déchetteries

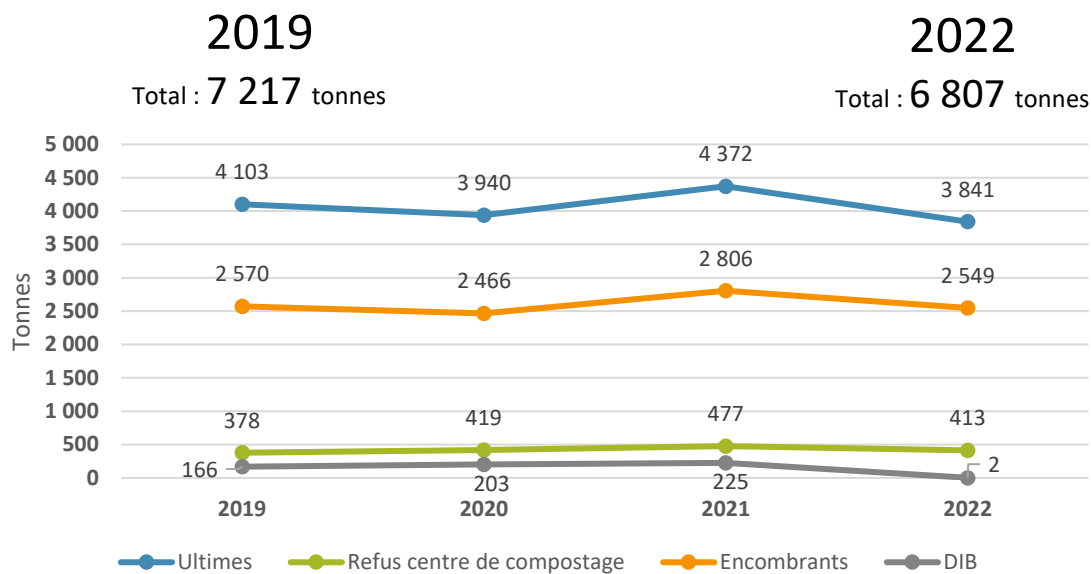
Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2022	
220 kg / hab. d'ici 2025 198 kg/hab d'ici 2031	261 kg/hab.	314 kg/hab.	NON ATTEINT

Valorisation des déchets

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2022	
Taux de valorisation à 66 % d'ici 2025	53 %	67 %	ATTEINT

L'installation de stockage des déchets non dangereux

Evolution des tonnages entrants



Traitements des lixiviats

2 060 m³ traités in situ par évaporateur (Nucléos).

Gestion du biogaz

204 076 m³ captés et valorisés dans l'unité de valorisation (Nucléos).

Total des arrêts de l'unité en 2022

3 072 heures d'arrêt pour des opérations de maintenance soit 65 % de disponibilité.

Chaleur produite en 2022

680 Mégawatt produit.



La REOM

4 532 appels

42 516 factures
éditées



19 802

foyers facturés en 2022

1 248 courriers

2 823 mensualisations

1 000

logements vacants



7 722 mails

5 588 annulations



3 966

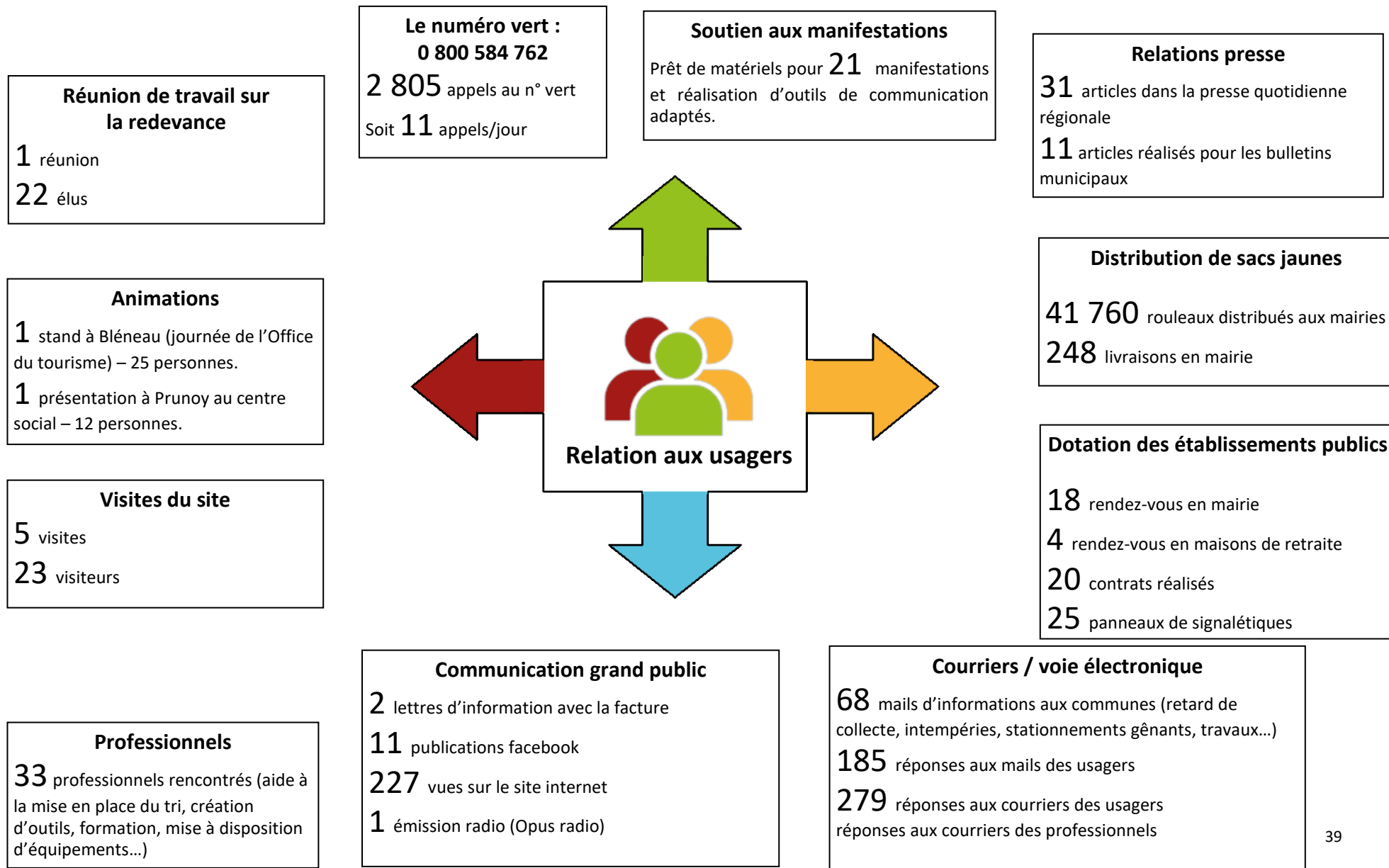
résidences secondaires

2 430

professionnels



COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION



Le numéro vert

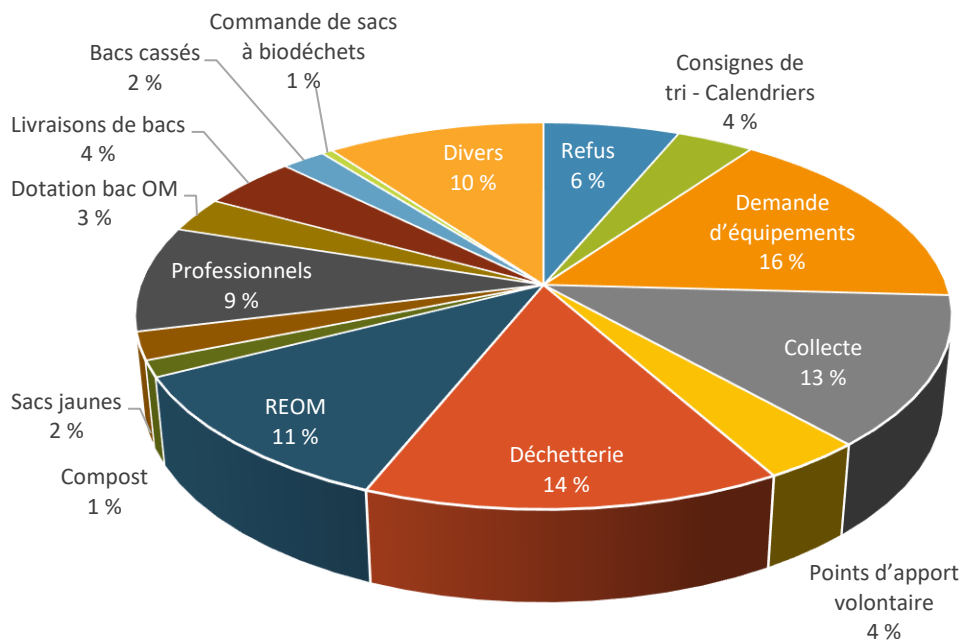
Le numéro vert est en place depuis 2005. Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries...

Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.

Les habitants contactent également le service déchets par mail, courriers ou via les formulaires du site internet.

Les sujets abordés au n° vert

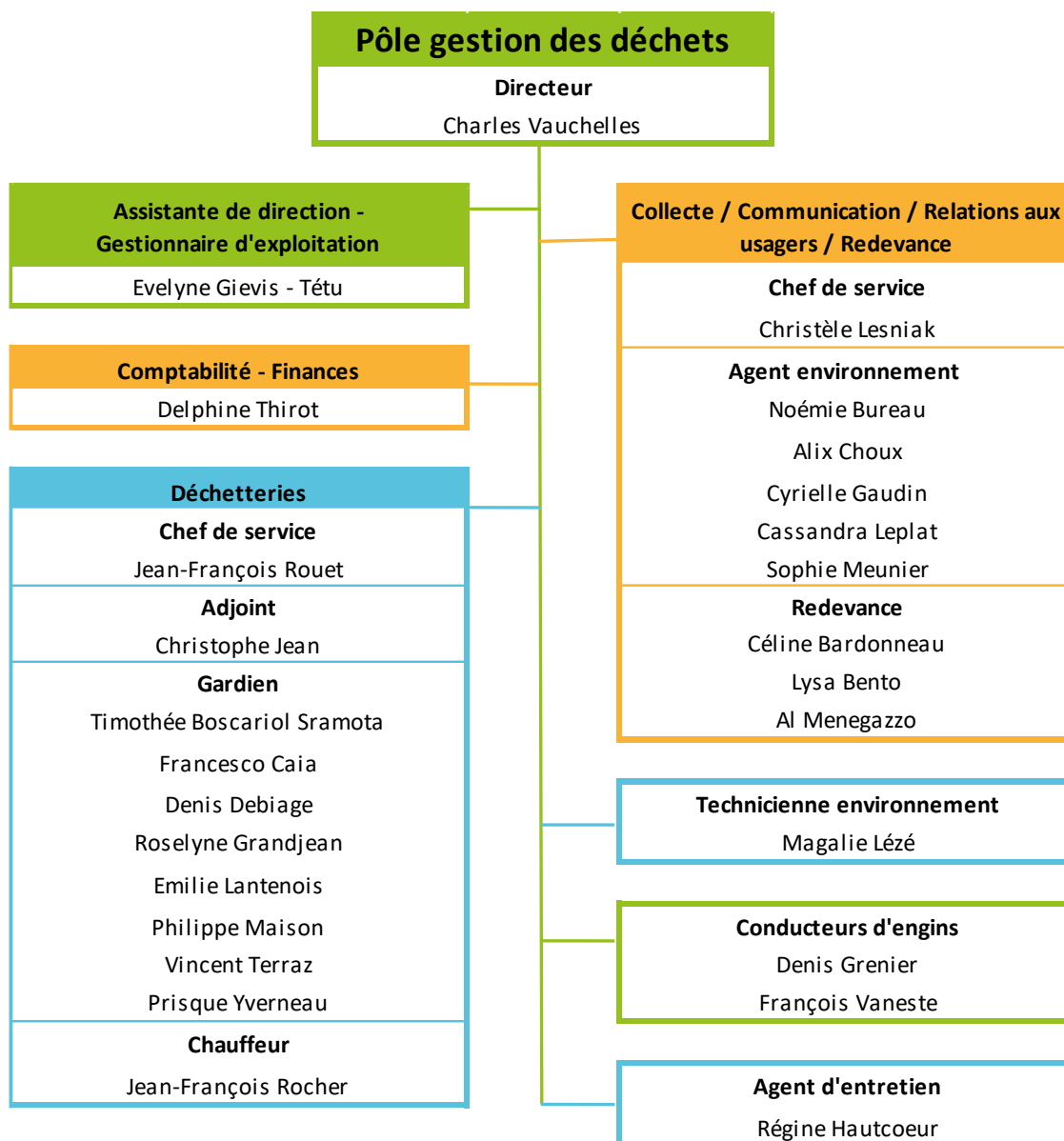
	N° vert	Courriers	Mails	Total
Refus	186	8	4	198
Consignes de tri - Calendriers	99	7	7	113
Demande d'équipements	498		6	204
Collecte	366	8	21	394
Points d'apport volontaire	106	1	1	108
Déchetterie	449		1	450
REOM	357		1	358
Compost	43			43
Sacs jaunes	73			73
Professionnels	-	54	225	279
Dotation bac OM	91	2		93
Livraisons de bacs	139			139
Bacs cassés	64			64
Commande de sacs à biodéchets	16			16
Divers	318			318
TOTAL	2 805	80	266	3 151



En 2022, 2 805 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 11 appels/jour.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2022



Le service déchets au 31/12/2022 comptait 27 agents permanents (23.8 équivalents temps plein) dont 15 agents féminins.



Les compétences se répartissent entre 12 emplois de la filière administrative et 15 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 21 agents catégorie C

L'année 2022 a été marquée par le départ d'un agent. Le contrat d'un autre agent à la collecte s'est terminé en octobre 2022. La collectivité n'a pas souhaité le renouveler.

La formation

19 agents du service, soit 70 % de l'effectif, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2022 pour un nombre total de 83 jours dont les formations obligatoires (intégration, SST, sécurité incendie...).

L'absentéisme

8 agents ont été en congés de maladie ordinaire pour un total de 412 jours d'absences. 2 agents sont en maladie longue durée.

Les accidents du travail

2 agents ont été en arrêt suite à un accident de travail pour respectivement 359 jours et 11 jours.

Les intérimaires

Le service déchets emploie régulièrement des intérimaires afin de suppléer ses agents ou en renfort (remplacement des congés pour les techniciens de l'ISDND et du centre de compostage, renfort pour les déchetteries en période estivale, longue maladie...).

En 2022, 11 intérimaires ont été employés pour un total de 1 104 heures.

Service concerné	Nombre d'intérimaire	Nombre d'heures
Déchetteries	5	339
ISDND	4	565
Redevance	2	200
Total	11	1 104

LES INDICATEURS FINANCIERS

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Le passage de l'intégralité du territoire en REOM a entraîné une augmentation conséquente des appels et des courriers.

Le service a traité 1 248 courriers et plus de 7 722 mails de réclamations, demandes de renseignements (annulation, remboursement...) ou d'envois de justificatifs. Environ 1/3 sont des réclamations à proprement parler.

La redevance a généré 4 532 appels téléphoniques sur le site de Ronchères, soit 18 appels/jour.

Les usagers appellent également au standard de la Communauté de communes à Toucy. En 2022, ont été comptabilisés plus de 1 400 appels et plus de 1 500 visites (demande de sacs jaunes ou question sur la redevance).

En période de réclamation, la moyenne tourne autour de 60 appels / jour avec des pointes à plus de 250 appels/jour.

Tarif annuel des particuliers à la REOM

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Evolution de la répartition du nombre d'habitants par foyer

	2018	2019	2020	2021	2022
Foyer 1 personne	4 042	4 393	4 460	6 702	6 439
Foyer 2 personnes	4 631	4 713	4 472	7 342	5 650
Foyer 3 personnes	2 930	2 955	2 950	2 135	1 593
Foyer 4 personnes et +				5 491	2 124
Résidents secondaires	2 863	2 874	2 994	3 991	3 966
Logements vacants					1 000
Total des foyers	14 466	14 935	14 876	21 670	20 802

Tarifs annuels des professionnels et des communes

Toutes les activités contribuent au financement du service avec une dotation minimale de 60 litres pour les ordures ménagères, avec ou sans accès à la déchetterie. La tarification est basée sur le nombre de bacs présentés à la collecte.

Pour les professionnels, l'accès à la déchetterie est facturé sur un seul bac : le litrage le plus important en OM. Il est possible pour un professionnel d'accéder à la déchetterie sans collecte en porte à porte pour la somme de 98 €.

Grille tarifaire avec accès à la déchetterie					
Flux / volume	60 l	120 l	240 l	360 l	660 l
Ordures ménagères	195 €	225 €	273 €	321 €	441 €

Grille tarifaire sans accès à la déchetterie					
Flux / volume	60 l	120 l	240 l	360 l	660 l
Ordures ménagères	98 €	202 €	250 €	298 €	418 €
Biodéchets	54 €	111 €	138 €		
Emballages		40 €	50 €	60 €	84 €

Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 57 communes concernées par la redevance est assuré en régie directe par 3 agents. La nouvelle tarification des professionnels a entraîné de nombreux appels de leur part. Sur 4 532 appels en 2022, environ 2 000 appels étaient directement liés aux professionnels.

Ils assurent l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances... Mais aussi le suivi comptable des opérations liées à la facturation.

Le volume d'activité généré est conséquent : en 2022, le service a édité 42 516 factures et 5 588 écritures pour les annulations et les avoirs.

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Facturation annuelle	Total
Particuliers	18 332	18 561		36 893
Logements vacants			1 000	1 000
Professionnels facturation 2021			3 093	3 093
Professionnels facturation 2022			2 430	2 430

Montants facturés

	Facturation en €	Facturations après annulations
Logements vacants	88 618	Cf. exercice 2023.
1 ^{er} semestre particuliers	2 123 370	2 064 422
2 ^{ème} semestre particuliers	2 225 963	2 204 116
Mensualisation des particuliers	652 804	651 287
Professionnels 2021	899 354	495 983
Professionnels 2022	527 530	494 885
Mensualisation des professionnels 2022	1 176	-
Collectivités 2021	63 380	
Collectivités 2022	65 849	64 635
Etablissement publics (maisons de retraite, collège, SDIS, gendarmerie...) 2021	51 860	-
Etablissement publics (maisons de retraite, collège, SDIS, gendarmerie...) 2022	64 438	-

Les demandes de mensualisations

Depuis 2020, les usagers peuvent se mensualiser pour la redevance.

En 2022, 1 701 nouvelles demandes ont été enregistrées. Au 31.12.22, 2 823 mensualisations étaient actives soit environ 13 % des redevables.

Les annulations

Lorsque les usagers n'ont pas informé le service des changements éventuels de la composition de leur foyer (départ, arrivée, décès, naissance, déménagement...), ils appellent à posteriori afin de rectifier leur redevance.

En 2022, ces réclamations ont entraîné :

- 783 annulations chez les particuliers sur l'exercice 2022 pour un montant de 88 080 €
- 1 248 annulations chez les particuliers sur les exercices antérieurs pour un montant de 189 747 €.
- 2 888 annulations chez les professionnels pour un montant de 403 371 € sur l'exercice 2021 et 32 645 € sur l'exercice 2022.

Les régularisations

Grâce au recoupage des données entre les différents services (REOM, dotations en bacs, cartes de déchetterie, appels et réclamations sur un des 3 services...), le service a pu retrouver des usagers qui ne s'étaient jamais déclarés auprès du service. Ils sont alors régularisés sur les 4 dernières années. En 2022, 734 régularisations ont eu lieu pour un montant de 173 645 €.

En parallèle, environ 669 usagers ont reçu un avoir pour un trop perçu sur l'année 2022 (modification du nombre d'habitants ou cessation d'activité) pour un montant total de 27 362 €.

La DGFIP

Il a été constaté un manque d'information entre le service redevance et les services de la DGFIP qui a entraîné des erreurs :

- problème de code produit (changé par la DGFIP sans nous en avertir),
- problème de dates d'envoi des factures,
- problème de validation des factures et documents envoyés (modification par la DGFIP mais avec également des erreurs).

Pour résoudre ces problèmes une réunion a été organisée entre le service déchets, le service finances et le service contentieux de la DGFIP en mars 2022.

Depuis des actions correctives ont été apportées :

- validation au préalable du modèle de facture et des documents par la DGFIP
- échanges réguliers entre les services par mails
- modification et simplification des codes produits
- points tous les 15 jours avec la DGFIP.

La DGFIP estime un taux de réussite sur le recouvrement de 96 %. En 2022, ils ont modifié leur procédure : dorénavant, ils envoient une lettre de relance, puis directement saisie sur salaire sans faire appel à un huissier.

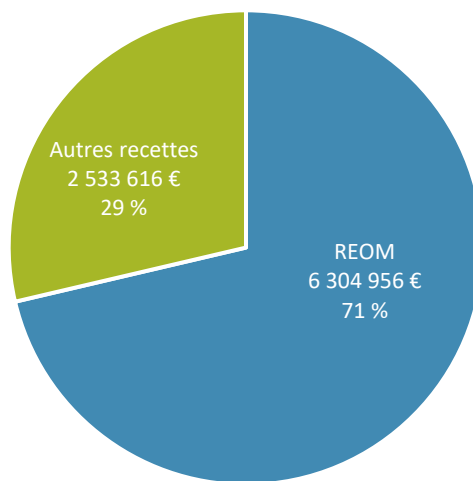
LE BUDGET

Total des dépenses		
	Prévu	Réalisé
Investissement	3 704 401	1 702 225
Fonctionnement	8 406 442	7 484 500

Total des recettes		
	Prévu	Réalisé
Investissement	3 704 401	1 678 870
Fonctionnement	8 406 442	8 838 572

Les principales sources de financement

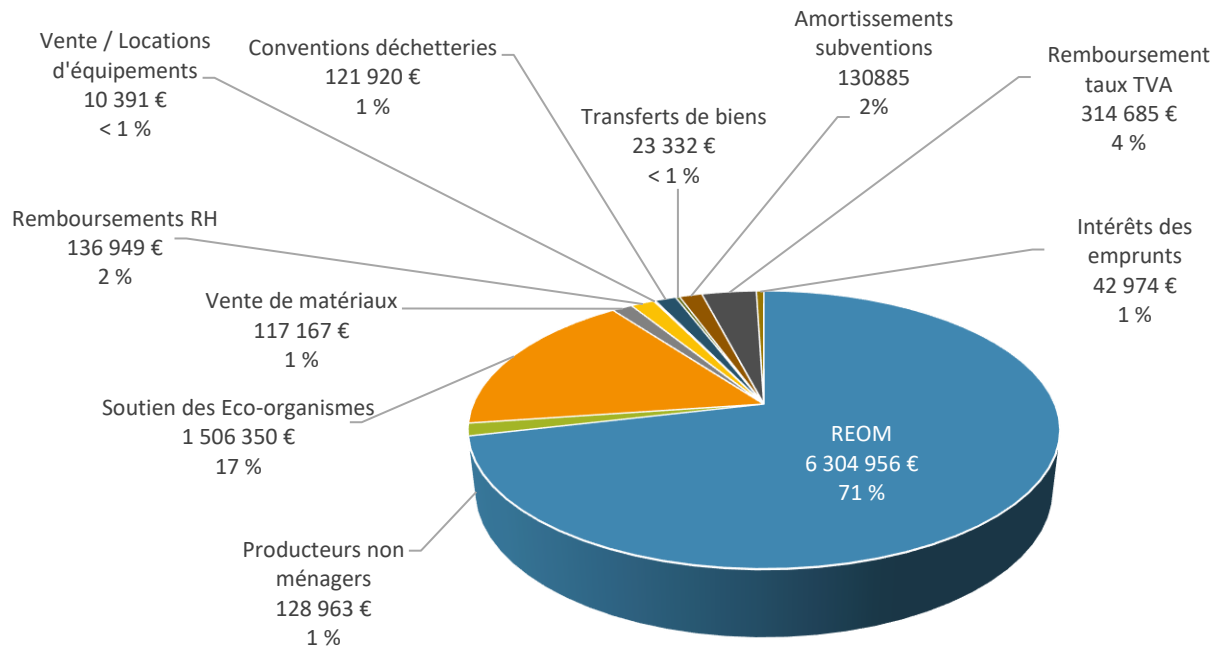
La redevance représente 71 % des recettes en 2022 (6 304 956 €).



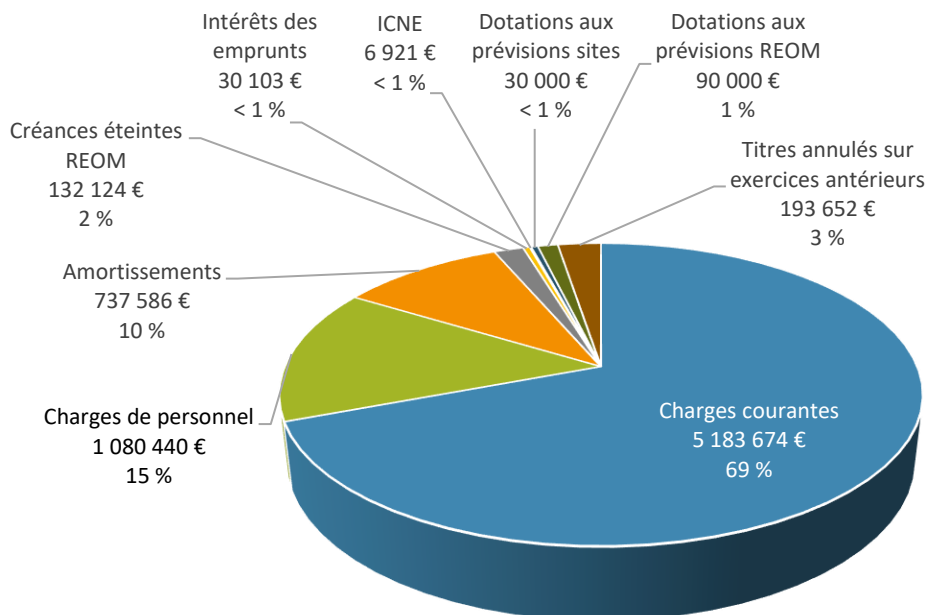
Le fonctionnement



Dépenses
7 484 500 €



Recettes
8 838 572 €

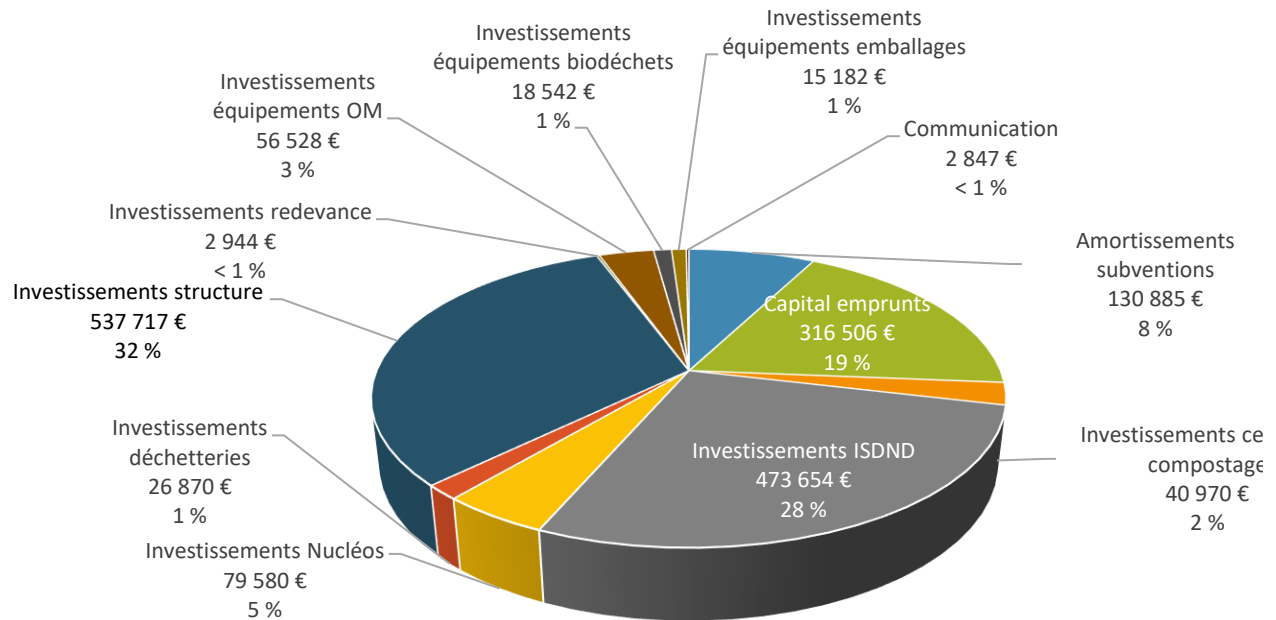


Les investissements



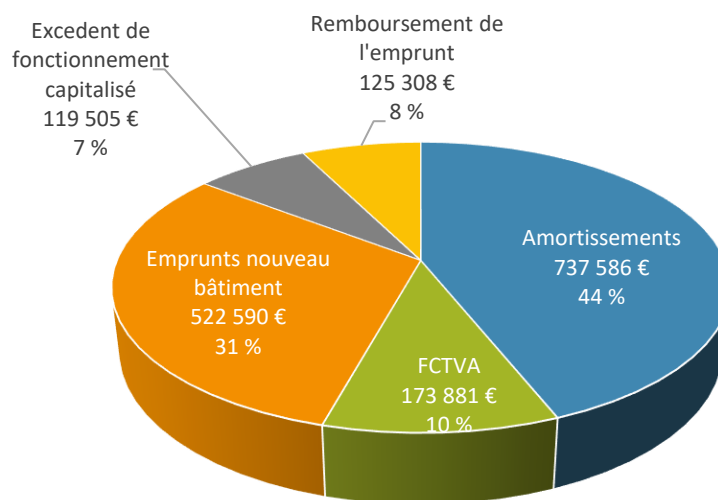
Dépenses

1 702 225 €



Recettes

1 678 870 €



Les prestations complémentaires

Certains professionnels optent pour une prestation complémentaire afin de gérer au mieux leurs déchets : augmentation de la fréquence de collecte à certaines périodes de l'année, mise à disposition de colonne de tri... Ces prestations font l'objet d'une convention entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et le professionnel concerné.

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant prestation € TTC/an	Colonnes € TTC/an
Andryes Camping du Bois Joli	C 1 du 15/07 au 15/09	865	144
Champcevrains L'éveil du scarabée	C 1 d'avril à octobre	1 995	
Champcevrains maison de retraite Bouron	C 1 d'avril à octobre	1 995	
Charny résidence la Vallée de l'Ouanne	C 1 d'avril à octobre	1 995	
Courson les Carrières maison de retraite	C 1 sur l'année	3 450	
Dampierre sous Bouhy Domaine de l'Espérance			71
Chevillon Domaine équestre			73
Lavau ORPEA résidence La Puisaye	C 2 sur l'année	3 549	1 051
Pourrain maison de retraite	C1 du 15/06 au 15/09	865	
Rogny les Sept Ecluses camping	C1 du 15/06 au 15/09	865	71
Saint Amand en Puisaye camping	C1 du 15/06 au 15/09	865	
Saint Amand en Puisaye EHPAD résidence Les Ocrières	C 2	4 624	
Saint Fargeau camping	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau maison de retraite	C 1 sur l'année	3 529	
Saint Fargeau Lac du Bourdon commune	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau Lac du Bourdon colonie Viva	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau Lac du Bourdon centre nautique	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau Lac du Bourdon auberge du lac	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau Lac du Bourdon base de loisirs Daniel Bailly	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Friterie	C2 du 15/06 au 15/09	Fermé en 2022	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles ferme équestre	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles gîtes	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Calanque restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Saint Sauveur en Puisaye Camping Les Joumiers			71
Saint Sauveur en Puisaye Résidence Gandrille en Bel Air	C 2 sur l'année	3 549	
Toucy cité scolaire			1 129
Toucy régie des eaux de Puisaye-Forterre			71
Treigny résidence Les Cèdres	C1 du 15/06 au 15/09	865	
Treigny Guedelon	C1 du 15/06 au 31/10	1 995	2 359
Villeneuve les Genêts camping Bois Guillaume	C1 en juillet et août	581	
Treigny Association Mamouth	C2 du 15/06 au 15/09	163	
Etas la Sauvin EHPAD St François	C1 (à partir du 15/12/2022)	162	
Sous total		33 379	5 040
TOTAL			38 419

C1 : une collecte par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

C2 : deux collectes par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

Le site de Ronchères a déclaré cette année, 9 964 tonnes de déchets soit un montant de TGAP reversé à l'Etat de 614 823 €.

Les marchés publics du service déchets attribués en 2022

Marchés		Attributaire	Montant € TTC
Marché de fournitures et livraison d'équipements de collecte en porte à porte			
	Lot 1 : fourniture et livraison de bacs roulants, composteurs et bioseaux pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et des biodéchets	ESE	1 587 050
	Lot 2 : fourniture et livraison de sacs jaunes pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables en extension de consignes de tri au sens de la définition de Citeo	PTL	612 269
Marché d'acquisition et d'installation d'une unité de traitement des lixiviats		AEROE	690 000
Marché d'acquisition et d'installation d'un bardage sur un bâtiment modulaire		PREF'AUB	77 458
Marché de travaux de spécifiques à l'ISDND		AXAN TP	394 708
TOTAL			3 361 485

Principales dépenses par prestataire

Prestataires	Intitulé du marché	Type de marché	Montant ordonnancé TTC €
OURRY	Collecte des déchets ménagers et assimilés	Prestations de service	2 043 213
SOREPAR / COVED	Tri et valorisation des papiers et emballages	Prestations de service	661 927
YONNE RECYCLAGE	Enlèvement, transport et traitement des déchets des déchetteries	Prestations de service	351 751
GACHON - MINERIS	Collecte emballages, papier et verre	Prestations de service	185 803
YONNE RECYCLAGE	Transport des recyclables (de Ronchères vers le centre de tri d'Ormoy)	Fournitures à BC	142 973
COVED	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS) des déchetteries	Prestations de service	93 332
ESE France	Fourniture équipements de collecte	Fournitures à BC	85 955
PTL	Fourniture sacs jaunes	Fournitures à BC	37 339
AUREA	Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Prestations de service	18 937

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2022 en €
Citéo	Emballages, papier et verre	1 018 111
EPR	Plastique, briques et cartonnettes	198 696
Verallia	Verre	61 473
EPR	Cartons de déchetterie	61 068
Norske	Papiers	48 087
ECO MOBILIER	Mobilier	41 790
Arcelor Mittal	Acier	26 739
OCAD3E	DEEE	26 150
Ecologic (3^{ème} trimestre)	DEEE	11 922
ECO DDS	Produits toxiques	8 891
ECO TLC	Textile	3 423
ECOSYSTEM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Responsable de Pôle - ISDND

Charles Vauchelles 03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11 service-dechets@cc-puisayeforterre.fr

Collecte, redevance, communication et relations aux usagers

Christèle Lesniak 03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Collecte, communication et relations aux usagers

Noémie Bureau 0800 584 762 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Cyrielle Gaudin 0800 584 762 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Cassandra Leplat 0800 584 762 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Sophie Meunier 0800 584 762 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Redevance et relations aux usagers

Céline Bardonneau 0805 809 810 redavance@cc-puisayeforterre.fr

Lysa Bento 0805 809 810 redavance@cc-puisayeforterre.fr

Al Menegazzo 0805 809 810 redavance@cc-puisayeforterre.fr

Déchetteries

Jean-François Rouet 03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Christophe Jean 03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Comptabilité

Delphine THIROT 03 86 74 28 70 service-dechets@cc-puisayeforterre.fr

Centre de compostage

Magalie Lézé 03 86 74 28 71 m.tandy@cc-puisayeforterre.fr